MIEUX CONNAITRE LA DEMARCHE SCOT

Vendredi 26 février 2021

– 9h/11h visio teams

Contact : julien.roisse@paysdumans.fr – 02.43.51.23.23

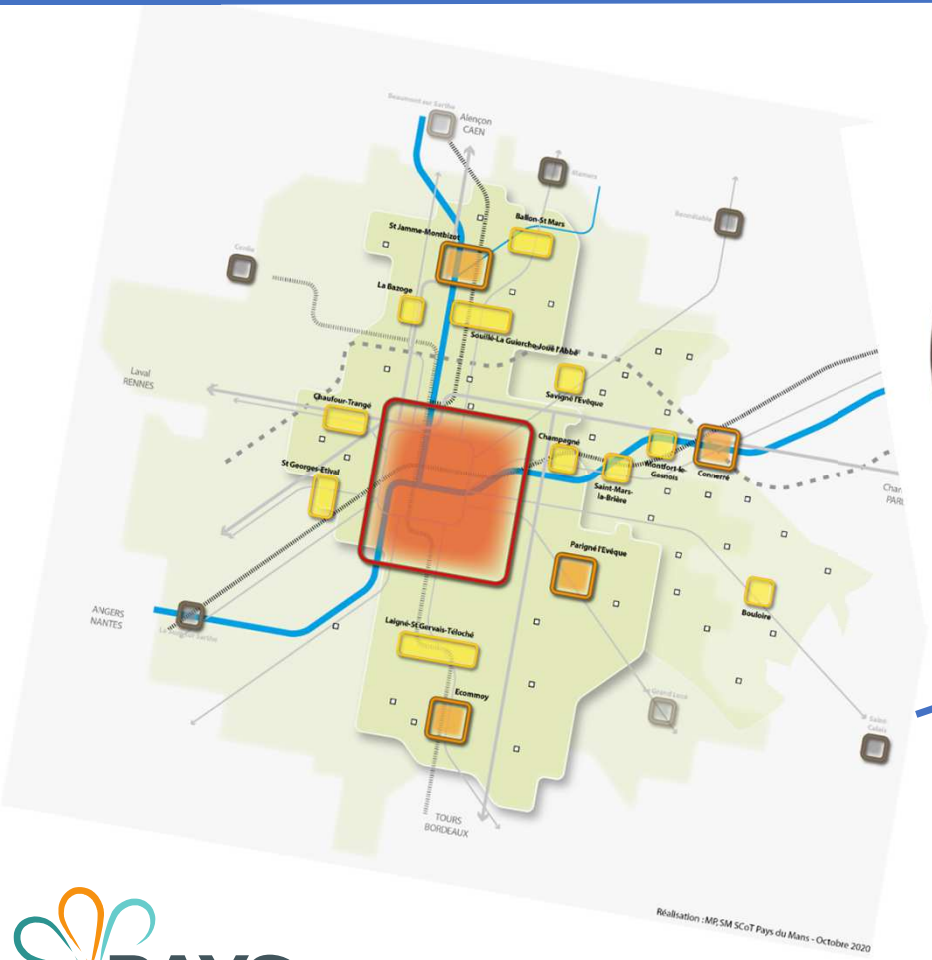

ÉduSCoT

SCoT

SRADDET

PLUi

OAP

DAAC

EDUSCOT 2/3

DU SCOT 2014
AU SCoT EN COURS DE REVISION

SCoT = Schéma de Cohérence Territoriale

PAYS DU MANS

Préambule

2ème Module

Mettre son micro off

Séance enregistrée

Vidéo et diaporama seront transmis

Questions / Débat au moment des diapos prévues à cet effet ou dans le tchat

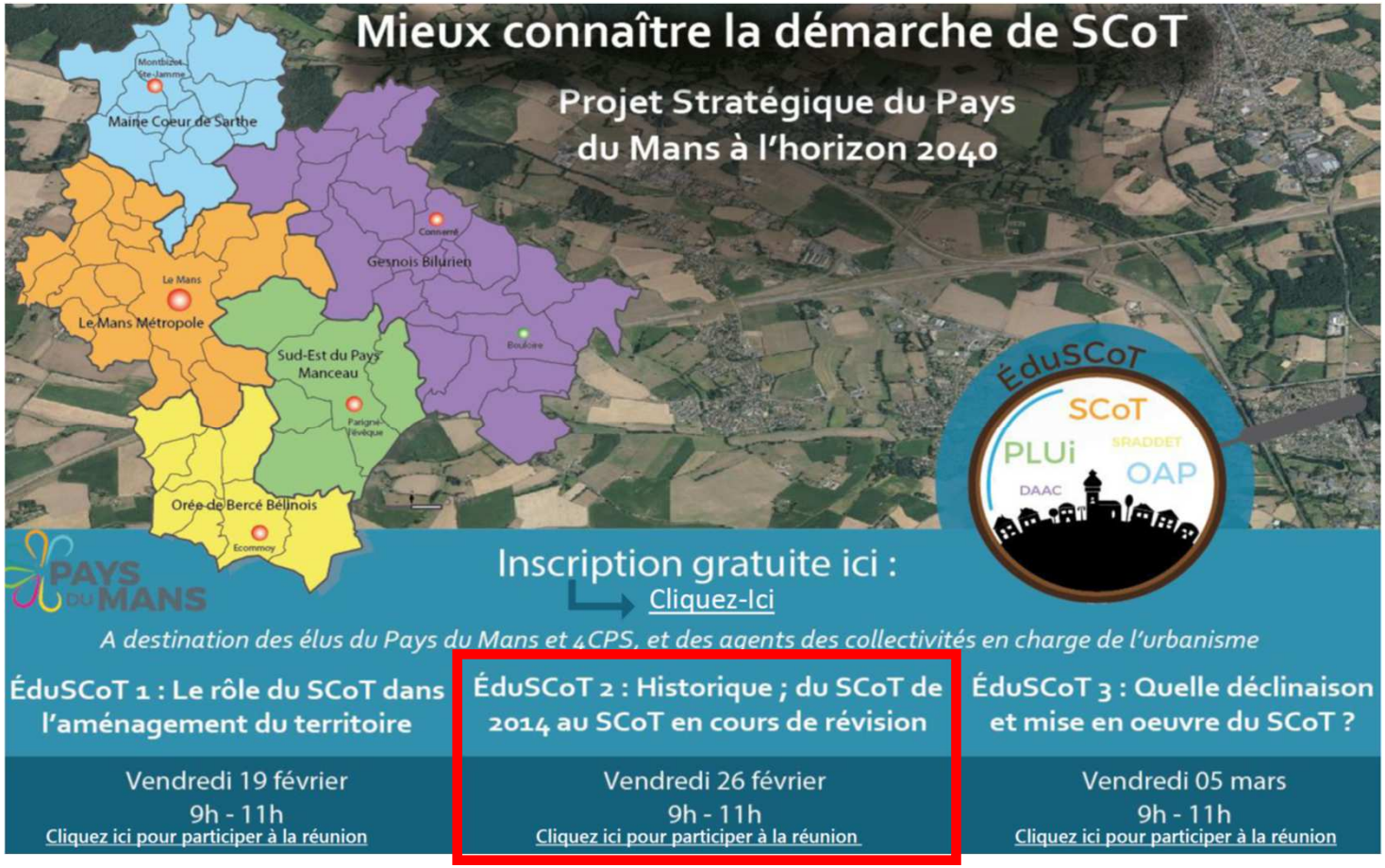

PAYS DU MANS

@paysdumans

Plan EduSCoT 2

1_ Du schéma directeur au SCoT

2_ Un pilotage en interne

3_ 3ème film fédéSCoT : rôle des élus

4_ Temps questions 1/3

5_Composition SCoT

6_ SCoT 2014,
projet de territoire partagé

7_Temps questions 2/3

8_Bilan du SCoT 2014

9_Objectifs/Démarche de la révision

10_ Temps questions 3/3

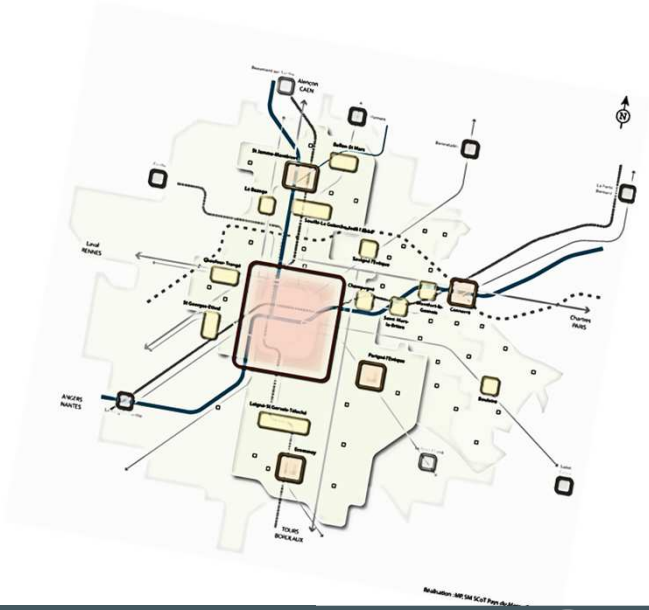

Du schéma directeur au SCoT

Syndicat mixte fermé du schéma directeur de la région mancelle (SDIREM)

25 communes

Périmètre défini en 1993

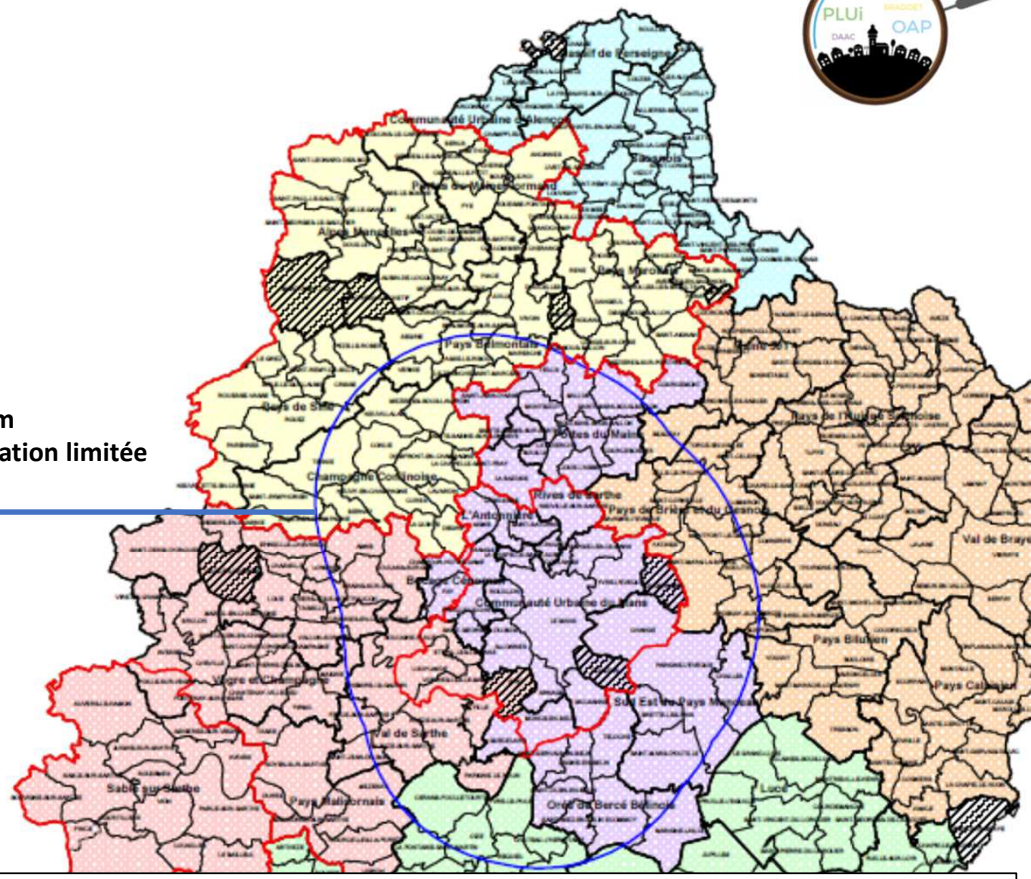

Trait des 15 km
Règle Urbanisation limitée
En 2004

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 a institué la « **règle des 15 kilomètres** » qui figure à l'article **L. 122-2 du code de l'urbanisme**. Elle prévoit qu'en l'absence d'un **schéma de cohérence territoriale** (**SCOT**) les zones naturelles et les zones d'urbanisation future délimitées par les **plans locaux d'urbanisme** (**PLU**) ne peuvent pas être ouvertes à l'urbanisation.

Le champ d'application de ces dispositions est étendu puisqu'il concerne les communes situées :

- à moins de 15 kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 15.000 habitants au sens du recensement général de la population ;

- et à moins de 15 kilomètres du rivage de la mer.

Du schéma directeur au SCoT

Syndicat mixte fermé du schéma directeur de la région mancelle (SDIREM)

25 communes

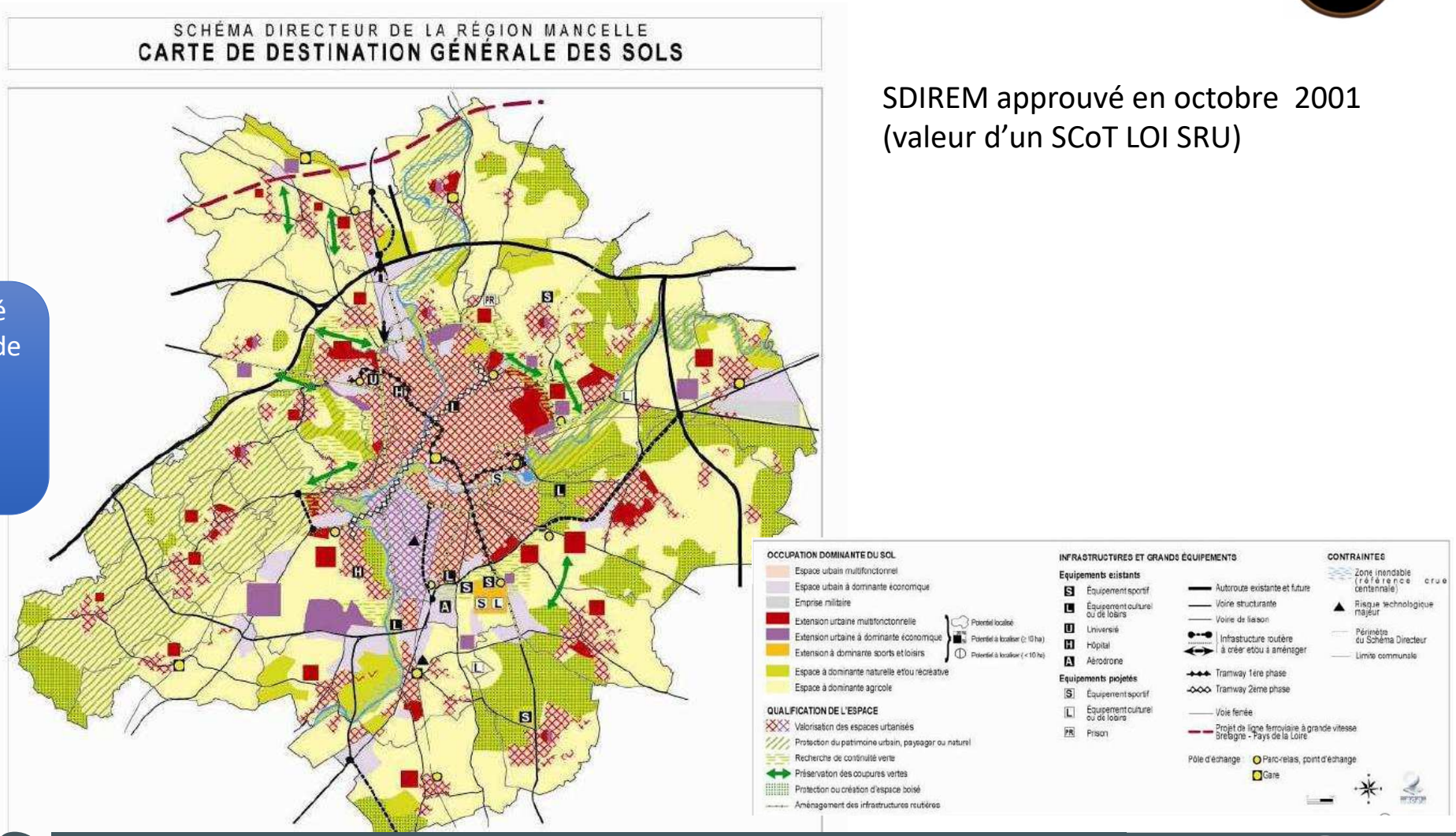

SDIREM approuvé en octobre 2001 (valeur d'un SCoT LOI SRU)

Du schéma directeur au SCoT

Syndicat mixte fermé du schéma directeur de la région mancelle (SDIREM)

25 communes

Périmètre défini en 1993

Périmètre défini en mars 2006

Syndicat mixte fermé du SCoT du Pays du Mans

6 intercommunalités

Ex syndicat mixte du schéma directeur de la région mancelle

Révision SDIREM lancée en juin 2006

Du schéma directeur au SCoT

Du Syndicat mixte du SCoT du Pays du Mans à la fusion avec le SM Pays du Mans en 2018

Syndicat mixte fermé du SCoT du Pays du Mans

6 intercommunalités

Ex syndicat mixte du schéma directeur de la région mancelle

Syndicat mixte ouvert à la carte

Collège « Pays »

4 intercommunalités
CD 72

58 élus

Collège « SCoT/PCAET »

4 intercommunalités
+ Gesnois Bilurien en avril 2018

64 élus

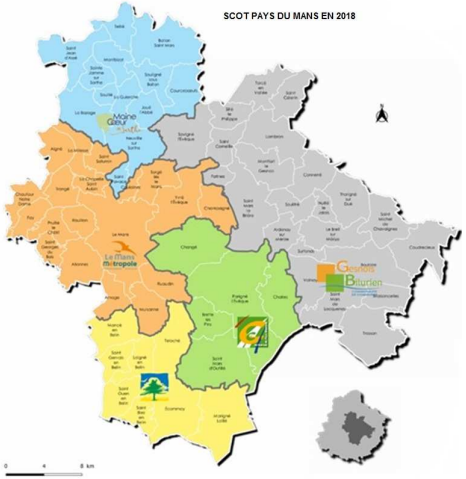

AXE FONDATEUR COMPLEMENTARITE VILLE / CAMPAGNE

Le SCoT du Pays du Mans un pilotage en interne

Présidence, Vice-Présidences et Délégations mise à jour 16/12/20
(Pays du Mans et Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe)

Président *Stéphane LE FOLL (Le Mans Métropole)*
1er Vice-Président *Dominique LE MENER (Département de la Sarthe)* - *Articulation avec les actions départementales*

1 Président & 1 1er Vice-Président

8 VP Pays/SCoT (dont 3 LMM)

2 VP Pôle

5 Délégations (dont 3 LMM)

Pôle attractivité du territoire

Tourisme, culture & Promotion de la destination Pays du Mans
Vice-Président
(échelle pays)
David CHOLLET
(Maine Cœur de Sarthe)

Tourisme métropolitain
Elue déléguée
(échelle pays)
Lydia HAMONOU-BOIROUX
(Le Mans Métropole)

Responsable du pôle : Patricia Chevalier

Pôle aménagement & urbanisme

Urbanisme durable & ADS (droit des sols)
Vice-Président - rapporteur du SCoT
(échelle pays)
Sébastien GOUHIER
(Orée de Bercé Belinois)
chef de service ADS : Denis Rogé

Commerce, services & réseau des SCoT
Vice-Président - rapporteur du SCoT
(échelle pays)
Franck BRETEAU
(Le Mans Métropole)

Habitat durable
Vice-Président
(échelle pays et pôle)
Martial LATIMIER
(Gesnois Bilurien)

Responsable du pôle : Julien Roissé

Pôle développement durable

Transition énergétique
Vice-Président - rapporteur du PCAET
(échelle pays et pôle)
Jacques GOUFFE (Le Mans Métropole)

Ecosystème Hydrogène
Fabienne LAGARDE (Le Mans Métropole)
chargé de mission : Yann Fauconnier

Agriculture, Alimentation
Vice-Présidente
(échelle pays et pôle)
Isabelle LEBALLEUR (Le Mans Métropole)
chargée de mission : Hélène Penven

Economie circulaire
Vice-Président
- rapporteur Territoire d'Industrie
(échelle pays et pôle)
Nicolas ROUANET (S-E du Pays Manceau)

EIT
(écologie industrielle et territoriale)
Elue déléguée (échelle pôle)
Patricia CHARTON (Le Mans Métropole)
chargée de mission : Annabelle Clairay

Responsable du pôle : Théau Dumond

Pôle mobilités

Organisation des mobilités
Vice-Président
(échelle pôle)
Emmanuel FRANCO
(Val de Sarthe)

Articulation des mobilités
(entre Le Mans Métropole et le Pôle Métropolitain)
Elu délégué
Joël LE BOLU
(Le Mans Métropole)

Autopartage
Elu délégué - Mouv'nGO
(échelle pôle)
Denis HERRAUX
(Sud-Est du Pays Manceau)

Mobilités actives
Elu délégué (échelle pôle)
Maurice VAVASSEUR
(Maine Cœur de Sarthe)
chargé de mission : Laurent Nicolet

Responsable du pôle : Matthieu Georget

Pôle santé, cadre de vie

E-santé, Télémédecine & Stratégie santé
Vice-Présidente
(échelle pôle)
Valérie RADOU
(4CPS)

Cadre de vie
(Biodiversité, Paysage, qualité de l'air...)
Elue déléguée
(échelle pays et pôle)
Nathalie DUPONT
(Orée de Bercé Belinois)
chargée de mission : Marine Peslier

Responsable du pôle : Théau Dumond

Pôle finances / RH / contractualisations

Vice-Présidente (échelle Pays + Pôle)
Véronique CANTIN (Maine Cœur de Sarthe)
Co-direction : Théau Dumond et Matthieu Georget

Le SCoT du Pays du Mans un pilotage en interne

Equipe technique SCoT (env 1,8 ETP)

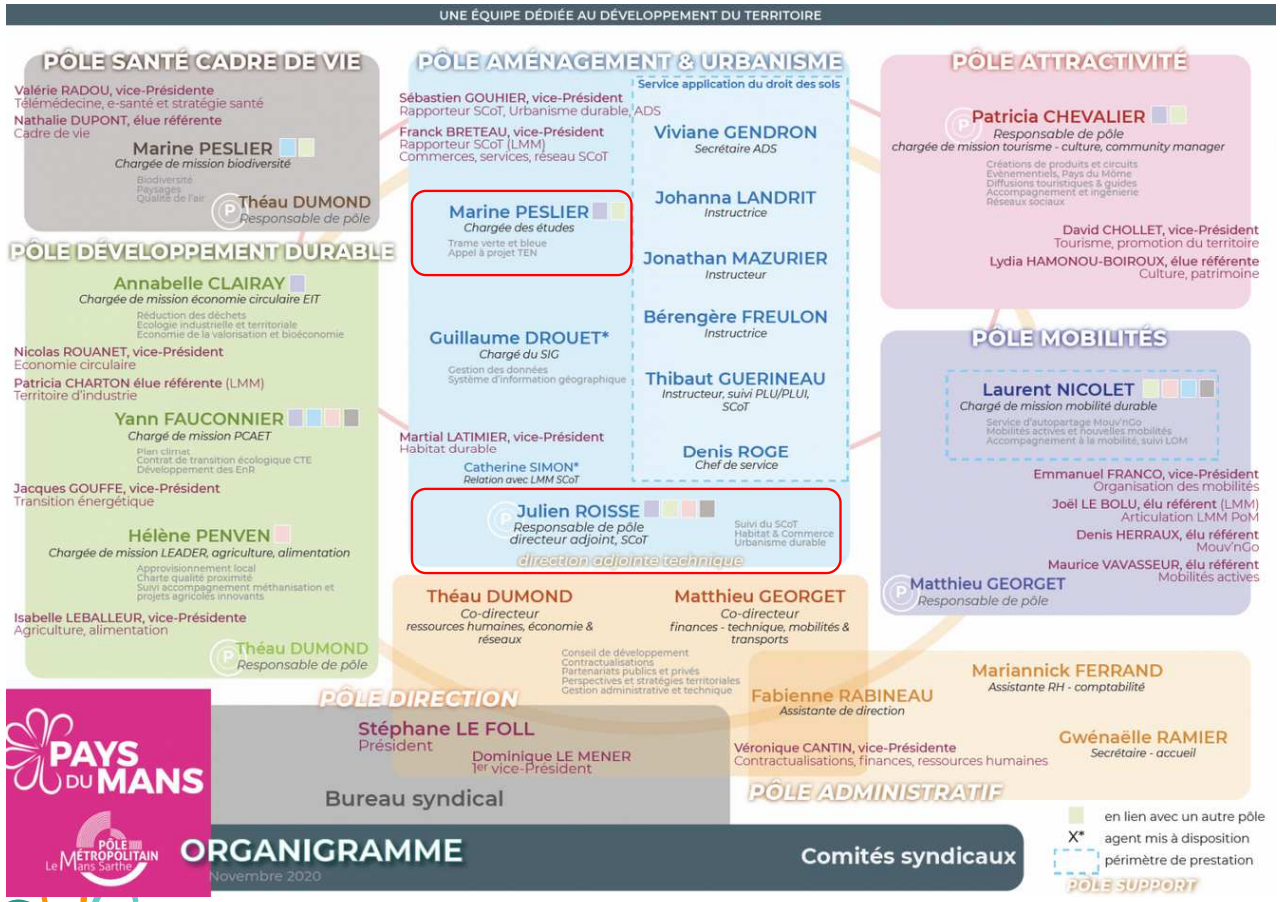

Les missions SCoT :

Elaboration, suivi, mise en œuvre du SCoT

Suivi des documents d'urbanisme (PLUi,PLU, CC)
op. d'aménagement de + 20 lots,
et autorisations commerciales de + 1000 m² SV

Veille juridique en lien fédéSCoT

Accompagnement amont opérations d'aménagement
et conseil en urbanisme en lien avec le service ads Pays du Mans

Sensibilisation, formation, éducation à l'urbanisme durable

Mise en réseaux des acteurs de l'aménagement du territoire

Suivi et observation des dynamiques du territoire
(diagnostic, données…)

Mutualisation des travaux avec EPCI (Habitat, BIMBY,…)

Regard transversal / liens avec les autres collègues

Objectif appropriation du SCoT
Proximité / conseil
SCoT = ingénierie pour les territoires

Le SCoT du Pays du Mans un pilotage en interne

Gouvernance SCoT

SCoT est multithématique c'est le projet, la stratégie du territoire, il s'alimente de l'ensemble des commissions

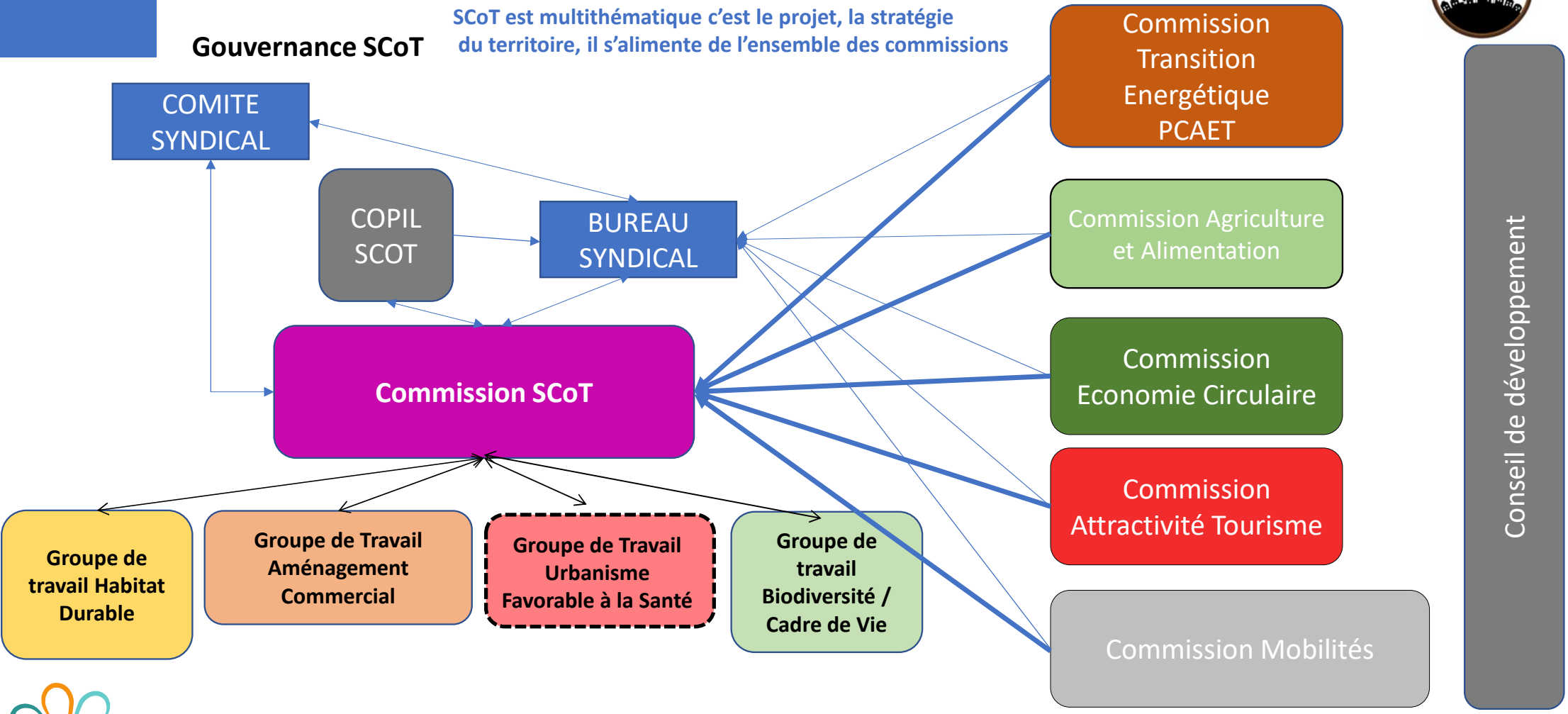

Le SCoT du Pays du Mans un pilotage en interne

Temps Questions n° 1/3

2 possibilités dans la barre du haut :

Tchat / messages

Lever la main et parler quand on vous autorise puis baisser la main en rappuyant

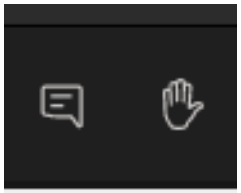

Rappel la composition du document SCoT

La composition du SCoT

Rapport de présentation

Analyse, justifie, évalue

- Diagnostic
- État Initial de l'Environnement
- Justification des choix retenus
- Analyse des incidences prévisibles du SCoT sur l'environnement

PADD
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Expression politique et prospective du projet territorial

- Définit les objectifs de développement du territoire
- Fixe les orientations générales

DOO
Document d'Orientations et d'Objectifs

Traduit les dispositions du PADD en vue de la mise en œuvre du projet politique (document opposable juridiquement)

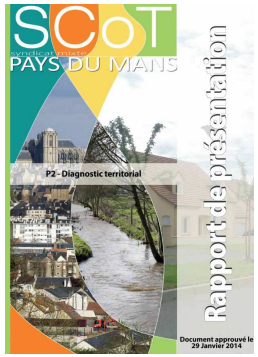

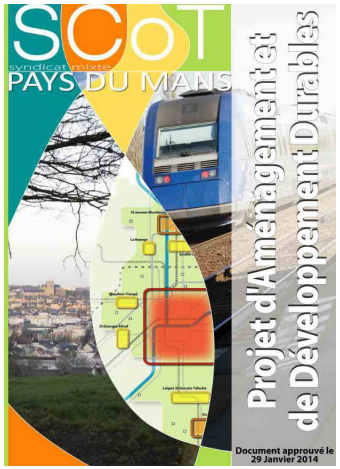

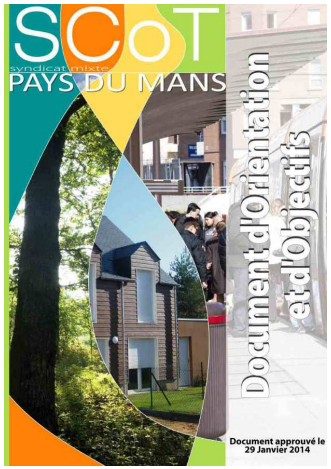

- Projet stratégique d'aménagement à 20 ans et à grande échelle
- Cohérence des politiques publiques
- Piloté par les élus au services des habitants
- Document vivant
- Urbanisation organisée plutôt que subie

Un SCoT en vigueur sur 4 EPCI du Pays du Mans

Le Document d'Orientation et d'Objectifs contient des orientations de différentes natures (prescriptions, recommandations) et de différentes formes (écrites, cartographiques) :

La prescription : Il s'agit des mesures qui précisent la mise en œuvre des orientations du SCoT en étant directement opposables aux documents de rang inférieur. Le rapport de compatibilité avec le DOO s'exerce ici.

La recommandation : Il s'agit de mesures incitatives qui faciliteront la mise en application des objectifs du PADD mais **qui n'ont pas de caractère opposable.**

Les cartes qui figurent dans le document ont une valeur prescriptive.

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

Une démarche en interne pour s'approprier le projet et + de proximité

Recrutement d'un chargé de mission SCoT + qu'un Bureau d'étude pour piloter le projet

Travaux internes + études thématiques avec acteurs du territoires et expert :

- INSEE
- Consulaires : CCI, CMA, CA
- Université du Maine (consommation d'espace)
- CAUE 72 (Paysages)

Bureau d'études experts :

- Environnement : Impact environnement
- Energies : ISL
- Mobilités : ITER

Environ 250 000 € TTC HT études subventionnées à +80 % (Etat + ademe + Région) coût total à peine 300 000 € TTC hors ingénierie

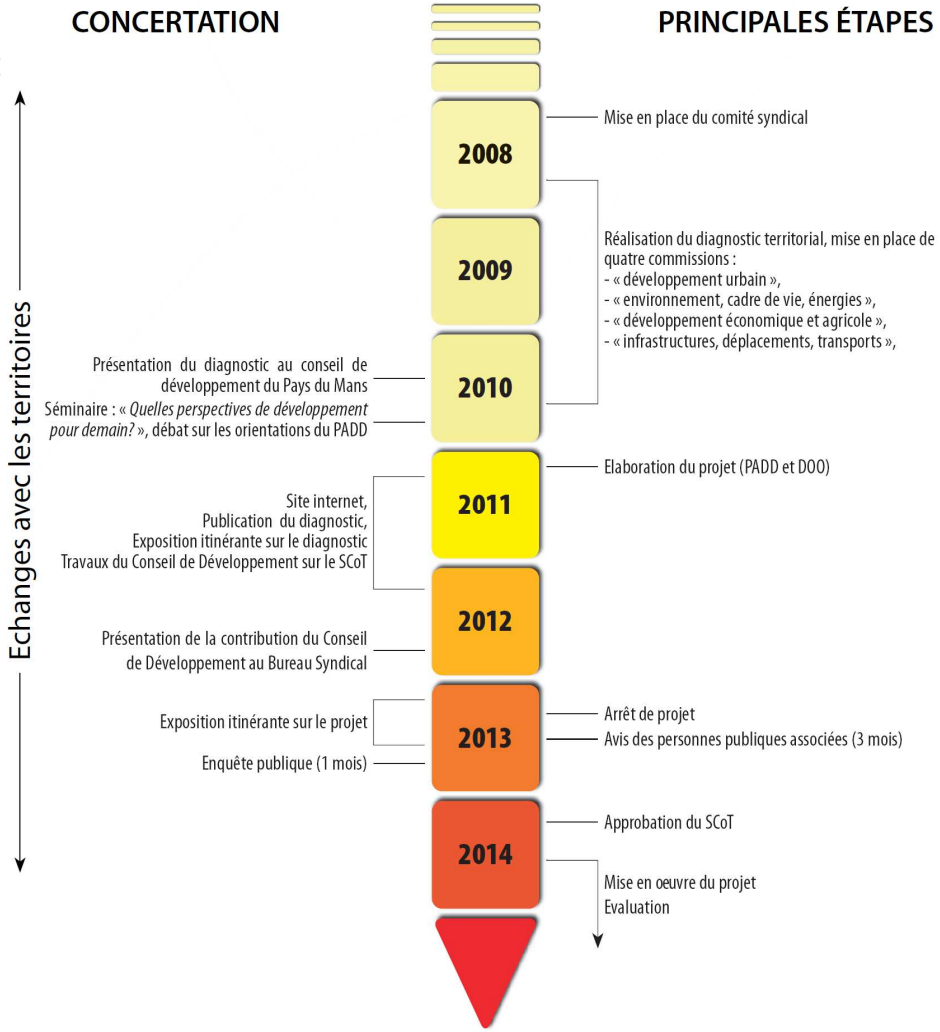

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

19 commissions thématiques entre 2008-2010

39 ateliers projet entre 2010-2013

11 groupes de travail techniques 2009-2012

1 un séminaire prospectif entre diagnostic et projet

4 AG et 7 commissions du conseil de développement su le SCoT

60 présentations du SCoT aux élus et acteurs du territoire

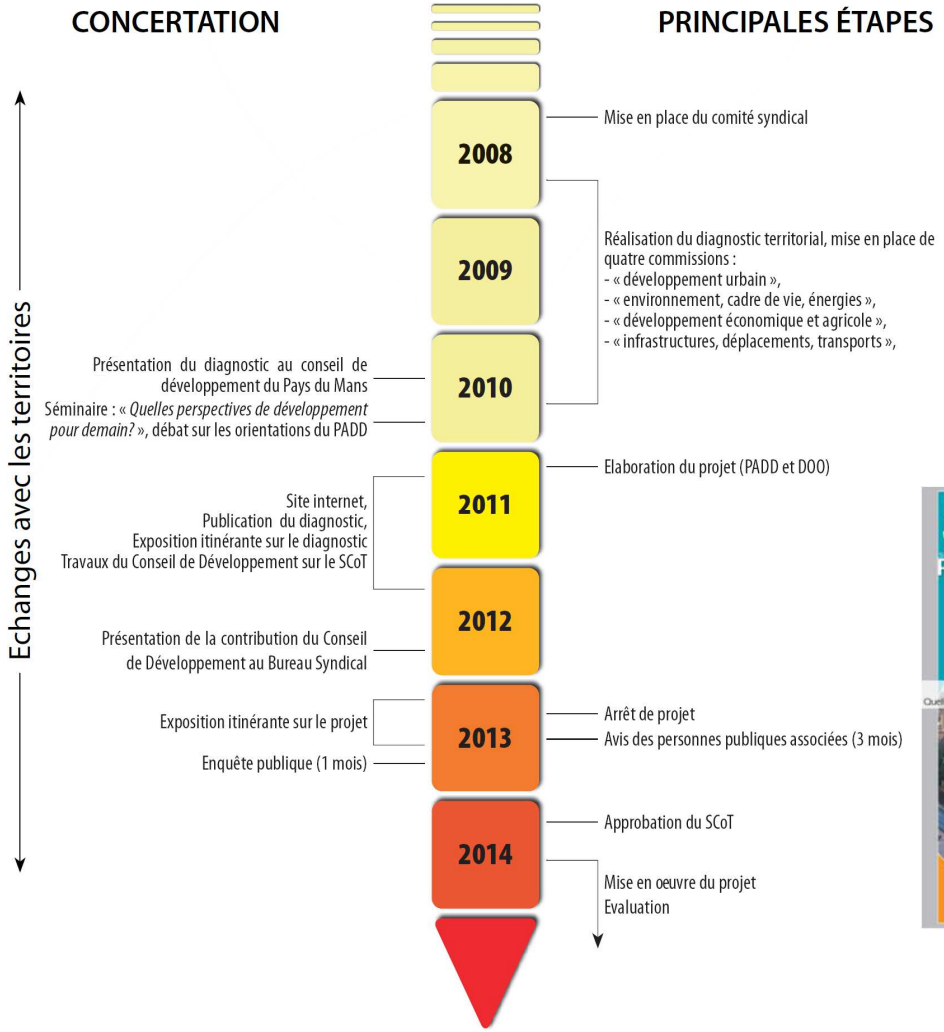

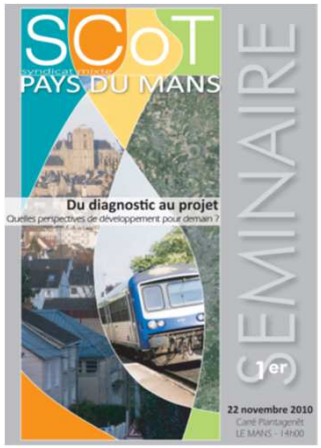

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

Publications diagnostic

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

1 exposition publique sur le diagnostic

PAYS DU MANS

@paysdumans

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

1 exposition publique sur le projet

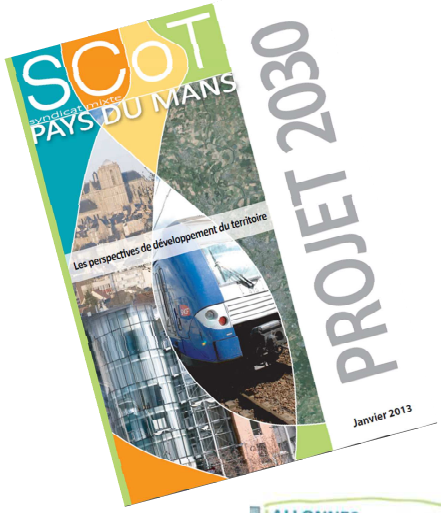

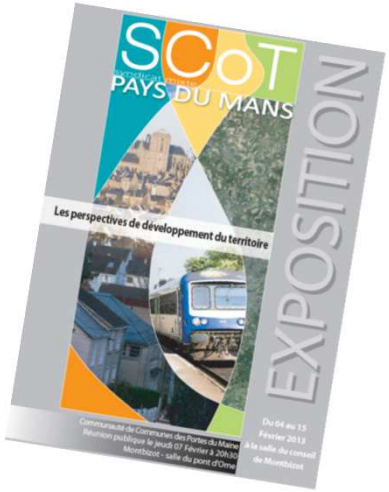

ALLONNES

Le schéma territorial présenté

Lundi soir, une réunion publique était mise en place afin de présenter le projet Scot du Pays du Mans.

C'est un projet qui va permettre de définir les orientations du développement économique et urbain du territoire à l'horizon 2025-2030. « *Il faudra tirer parti des richesses et potentialités existantes, veiller à un développement moins consommateur d'espace et respectueux de l'environnement* », explique le président Jean-Claude Boulard. Le Scot compte 48 communes sur un territoire de 811 km², soit 261 690 habitants et vise à prévoir le développement de l'agglomération, tant dans les transports, qu'en urbanisme par exemple, et ce en réalisant un diagnostic afin de mieux comprendre les enjeux du territoire.

Transports ferroviaires

« *Déjà un premier état des lieux a été réalisé en tenant compte des paramètres existants : organisation de l'espace, habitat, équipements, agriculture, environnement, économie, paysages et transports* », explique Julien Rossé, chargé de mission Scot. Au vu de ce premier diagnostic, il ressort qu'il faudra par exemple consolider et développer les transports ferroviaires à certains endroits, ou encore valoriser le territoire du pays du Mans par rapport à la région parisienne.

Travaux à venir

On note qu'Allonnes est plutôt bien placée dans ce territoire. La commune de 11 000 habitants est le deuxième foyer d'emploi sur le Mans Métropole et sa future desserte de bus rapide permettra de l'ouvrir un peu plus, et de conforter sa position. Les travaux réalisés par les élus, ont permis de définir les orientations générales du projet d'aménagement de développement durable. Les prochains travaux seront consacrés à la déclinaison de ces orientations générales.

Informations sur : www.paysdumans.fr

Allonnes lundi. Le Scot compte 48 communes sur un territoire de 811 km², soit 261 690 habitants.

Arnage

PAYS DU MANS

@paysdumans

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

Des réunions publiques / 1 enquête publique

Marigné-Laillé

Scot : présentation des enjeux économiques, environnementaux

Communauté de communes Orée Bercé Belinois

Ils n'étaient pas très nombreux, les élus de la communauté de communes Orée Bercé Belinois, à s'être déplacés à Marigné-Laillé pour la présentation du Scot (Schéma de cohérence territoriale). Pourtant, l'enjeu était majeur puisqu'on y présentait un projet politique fixant à l'horizon 2030, les grands choix d'aménagement et d'urbanisme.

Une présentation qui s'est déroulée dans cette commune car elle vient de geler le lancement de son Plu (Plan local d'urbanisme) dans l'attente des décisions prises par le Scot.

La présentation du Scot à Marigné-Laillé n'a pas fait déplacer les foules.

Durant plus d'une heure, le chargé de mission au Pays du Mans, Thibaut Guérineau, a fait une brillante présentation des enjeux en abordant les questions relatives aux développements urbain et économique, à la protection de l'environnement et des espaces agricoles, à la production de logement, au commerce, à l'énergie, aux modes de déplacement et aux équipements. **« Le Scot du Pays du Mans est un projet construit et partagé par les élus du territoire. Il s'impose aux Plans locaux d'urbanisme élaborés à l'échelon communal ou intercommunal. »**

Bruno Lecomte, vice-président de la communauté de communes d'Orée de Bercé Belinois et conseiller général de la Sarthe du canton d'Écommoy, a tenté, tout au long de la soirée, de rassurer les élus présents. Notamment lorsqu'il a été question des transports en commun et du manque de fiabilité des transports ferrés.

Qu'a-t-on vraiment appris lors de cette réunion ? Le grand principe fédérateur laisse entendre une complémentarité entre ville et campagne. Complémentarité des espaces urbanisés, agricoles et naturels, le tout réparti en quatre axes majeurs : tirer parti d'un positionnement et d'un rayonnement attractif ; développer un territoire d'opportunités et d'initiatives ; préserver et valoriser un territoire riche de ressources et organiser un développement raisonné et équilibré.

On y a appris aussi que Moncé-en-Belin était classé dans le pôle urbai Il s'agit là d'une zone développeme économique importante avec un pr jet de halte TER (Transport expre régional). Écommoy est classé pô d'équilibre en tant que zone dév loppement économique majeur Laigné-en-Belin, Saint-Gervais-e Belin, Teloché sont définis comm pôle d'équilibre. Saint-Biez-en-Bel Saint-Ouen-en-Belin, Marigné-Lai sont définis pôles de proximité c ce sont des communes plus rurale à faible taux d'équipement et a contraintes Natura 2000 et forest pour Marigné-Laillé.

Mulsanne

Habitat et territoire en Pays du Mans : la cohérence s'élabore

Cet après-midi, à Mulsanne, les élus du territoire et le public sont invités à découvrir les grandes lignes du Scot (Schéma de cohésion territoriale), qui augure de l'avenir à l'horizon 2030 du Pays du Mans.

Patrick HOFT
patrick.hoft@maine-libre.com

Chargé de mission par le Pays du Mans, Julien Roissé assure le suivi, la mise en œuvre et la communication qui entoure le Schéma de cohésion territoriale. Le Scot, désormais incontournable et au cœur des préoccupations des élus locaux intéressés par l'avenir et le développement de leur territoire respectif.

Un projet d'élus et non de techniciens

C'est justement à ces derniers, maires ou conseillers qui n'officient pas déjà en tant que représentants dans les instances du Scot, que s'adressera Julien Roissé cet après-midi, espérant que les élus seront au rendez-vous tout comme le public, invité à se joindre à cette réunion de présentation des grandes lignes de ce schéma qui couvre 47 communes, et près de 270 000 habitants. Un schéma

Comme ici à Mulsanne, les communes appartenant au Pays du Mans, vont évoluer vers un habitat plus densifié, donc moins ... ace, avec des logements toujours individualisés et à énergie positive.

ublique légale un lonne 2013 ». Ur- oppement écono- s, déplacements, utant de thémat- qui devront faire à l'horizon 2030 pour l'heure, ces s règlent le zoom projets d'avenir.

majeur du Scot

commoy, en pas- unes du Belinois, héma construit et s, l'un des objectifs prioritaires, étroitement et inévitablement lié au développement de toute thématique de territoire, est le logement : « *Le Scot s'appuie sur la « colonne vertébrale » du projet, la définition précise d'une armature urbaine et d'une complémentarité ville et campagne où se définissent les pôles de développement de l'habitat dans plusieurs communes du Belinois, Laigné, Moncé ou Teloché, qui assureront le relais avec les pôles urbains et d'équilibre, de vie et d'activités, tels Écommoy ou Mulsanne* ». Maîtriser l'étalement urbain à l'horizon 2030 apparaît comme une évidence : « *L'habitat dès aujourd'hui et demain, est déjà et sera de plus en plus compact, densifié, moins consommateur d'espace, qui demeurera individuel mais sera surtout diversifié de par la volonté des collectivités d'assurer une plus grande mixité sociale. Le Scot doit apporter à ce titre une réponse au maintien, au développement des populations et aux modifications de notre société. C'est un de ses axes majeurs* » résume Julien Roissé.

Réunion publique sur le Scot, aujourd'hui à 18 heures, salle Edith-Piaf, avenue Nettleham, à Mulsanne.

▶ Sargé. Enquête publique au sujet du projet de Scot du Pays du Mans

Une enquête d'utilité publique sera organisée du lundi 23 septembre au vendredi 25 octobre, ayant pour objet le projet de schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays du Mans, arrêté le 9 avril dernier, et le document d'aménagement commercial. L'avis d'enquête publique est affiché en mairie. Le dossier est consultable dans les mairies du Mans, d'Allonnes et de Champagné.

Horaires de l'accueil du public aux permanences de la commission d'enquête : à la mairie du Mans, le lundi 23 septembre, de 9 heures à midi ; le mardi 1er octobre, de 18 heures à 20 heures et le vendredi 25 octobre, de 14 heures à 17 heures ; à la mairie d'Allonnes, le mercredi 9 octobre, de 14h30 à 17h30 ; à la mairie de Champagné, le samedi 19 octobre, de 9 heures à midi.

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

Une consommation d'espace à maîtriser

Entre 2000 et 2010

+ 6 300 ha

1,7 ha par jour

soit 2 terrains de football

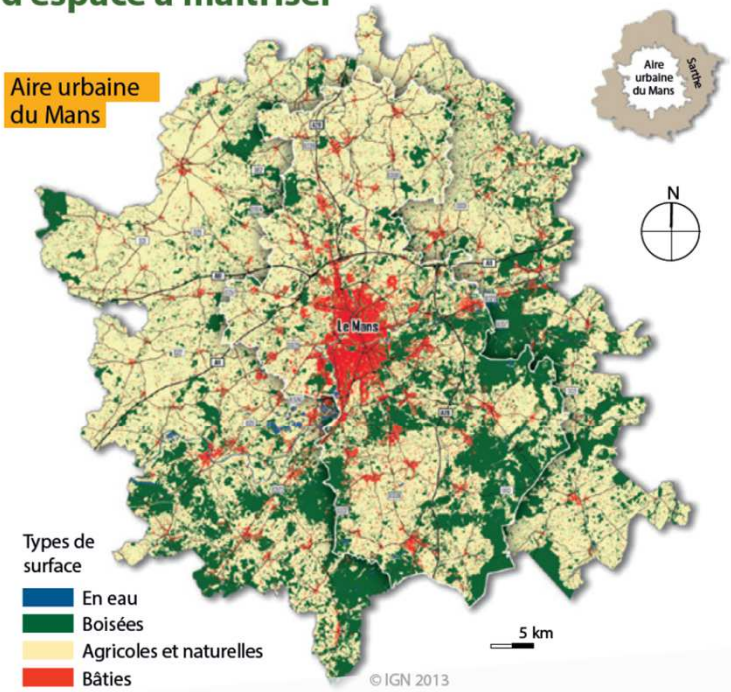

En dix ans sur l'aire urbaine + 53,1 % + 5,5 %

Années	2000	2005	2010
Population (hab.)	322 000	333 000	340 000
Territoire artificialisé (ha)	11 770	15 046	18 023

Source : Insee - ESO Le Mans -S. Charpentier, 2014

Evolution des surfaces artificialisées en Sarthe (nomenclature usages)

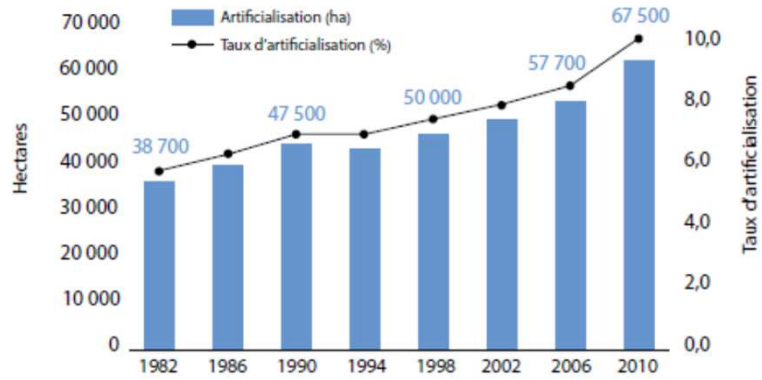

Source : Teruti & Teruti - Lucas
Source : Université du Maine

- une forte consommation d'espace, *2 800 ha consommés entre 2000 et 2010 sur le Pays du Mans (Superficie de la commune d'Ecommoy)*
- un manque de diversité de logements

Un outil pour maîtriser l'étalement urbain = le SCoT

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

Projet 2013 /2030

Un projet basé sur une armature urbaine équilibrée

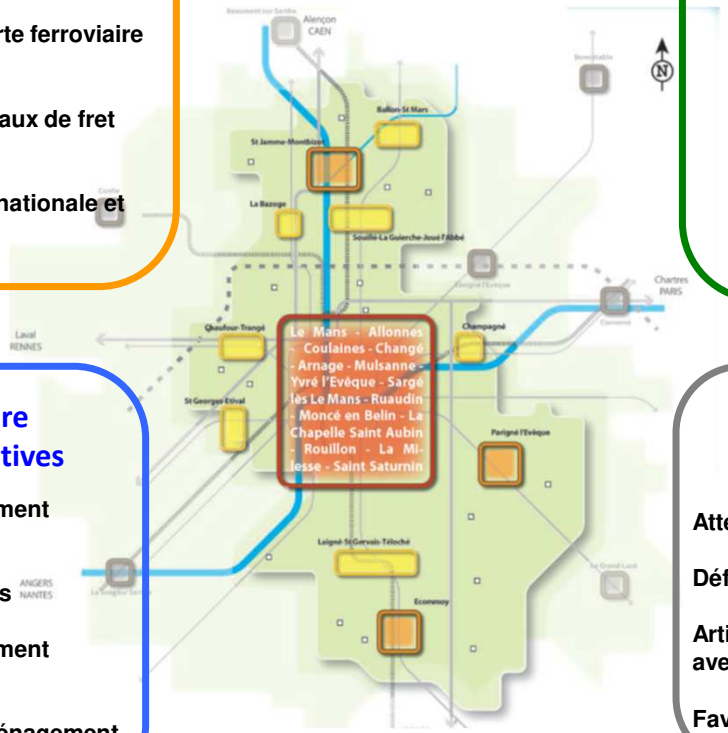

Tirer partie d'un positionnement et d'un rayonnement attractif

Affirmer la dimension métropolitaine du territoire

Consolider et développer la desserte ferroviaire voyageurs

Se positionner sur les grands réseaux de fret multimodal et de logistique

Maintenir une bonne accessibilité nationale et régionale

Préserver et valoriser un territoire riche de ressources

Structurer la Trame Verte et Bleue du Pays du Mans

Limiter la consommation des espaces agricoles

Protéger et économiser les ressources du territoire

Prendre en compte le changement climatique de manière transversale

Maîtriser les risques et les nuisances

Développer un territoire d'opportunités et d'initiatives

Définir une stratégie de développement économique

Hiérarchiser les pôles économiques

Définir une stratégie de développement commercial

Fixer des principes généraux d'aménagement du territoire

Organiser un développement urbain raisonné et équilibré

Atteindre 285 000 habitants

Définir des règles communes de conso. d'espace,

Articuler développement d'équipements / services avec l'armature urbaine

Favoriser une mobilité durable

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

Une armature urbaine équilibrée

1 grand principe fédérateur :
la complémentarité Ville / Campagne
- Mise en place d'une armature urbaine,
- Complémentarité des espaces urbanisés, agricoles et naturels (trame verte et bleue)

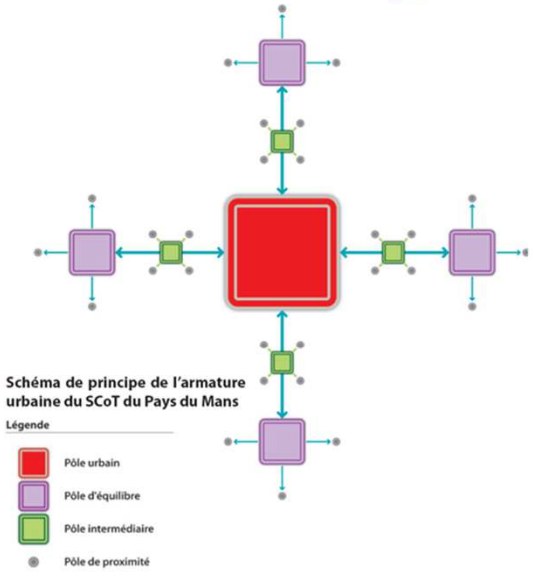

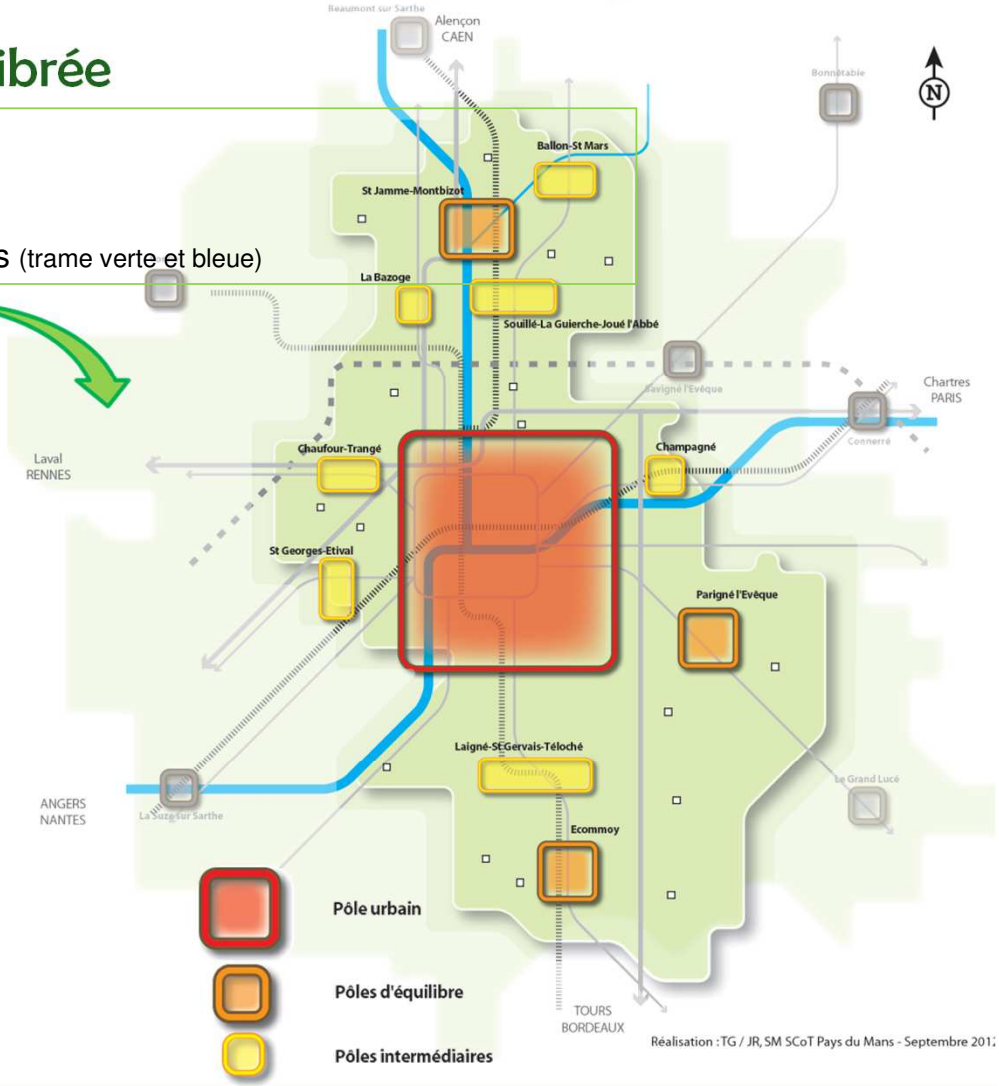

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

Une armature urbaine équilibrée

Le projet s'affirme en une organisation multipolaire à plusieurs échelles :

- l'échelle métropolitaine : le pôle urbain,
- le bassin de vie intercommunal : les pôles d'équilibre,
- le bassin de vie local intermédiaire : les pôles intermédiaires,
- la centralité de proximité : les pôles de proximité.

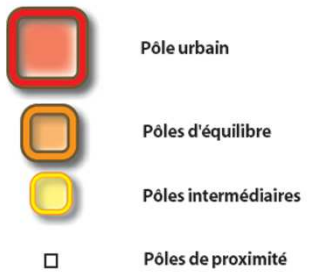

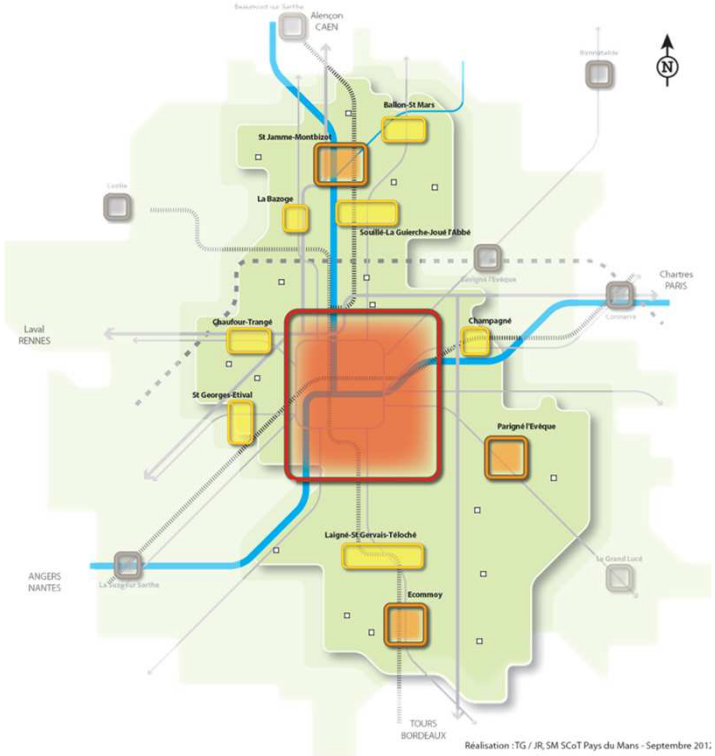

II. Une organisation urbaine dominée par l'agglomération mancelle

Afin de définir la structure urbaine du territoire du SCoT du Pays du Mans, un travail de cartographie a été élaboré à l'aide de la carte des territoires vécus[5] de l'INSEE, et de différents indicateurs. Les travaux ont été effectués à deux échelles :

- au niveau du département,
- au niveau de l'aire urbaine du Mans.

Les indicateurs utilisés pour définir les polarités existantes sont les suivants :

Thèmes	N°	Variables	Coef	Note	Sources
Socio-Economie	1	Population totale sans double compte 2007	3	0 à 20 (proportion)	INSEE
	2	Parc total de logements 2007	1	0 à 20 (proportion)	Filocom
	3	Part de logements individuels 2007	1	0 à 20 (tranches)	Filocom
	4	Population active 15 - 64 ans	1	0 à 20 (proportion)	RGP INSEE 2006
	5	Rapport Nb d'emplois / population	3	0 à 20 (tranches)	RGP INSEE 2006
Mobilité	6	Présence d'une Gare ou Halte SNCF, TER	3	0 à 20 (tranches)	SM SCOT PDM
	7	Arrêt TIS	1	0 à 20 (tranches)	Cg72
Commerce / Services	8	Surfaces dédiées à l'activité (Uz, Auz)	3	0 à 20 (tranches)	SM SCOT PDM
	9	Surfaces de vente commerciale	3	0 à 20 (tranches)	CCI
	10	Surfaces de vente équipements de la maison	3	0 à 20 (tranches)	CCI
	11	Surfaces de vente Alimentaire	3	0 à 20 (tranches)	CCI
Enseignement / Formation	12	Nb de Collèges publics / privés	3	0 à 20 (tranches)	Inspection Académique
	13	Nb de Lycées publics / privés / agricoles	3	0 à 20 (tranches)	Inspection Académique
	14	Université	3	0 à 20 (tranches)	Université du Maine
Administration - Services publics	15	Statut administratif (Préfecture, Sous-Préfecture, Chef lieu de canton)	3	0 à 20 (tranches)	Préfecture
Positionnement	16	Echangeur autoroutier	1	0 à 20 (tranches)	Cofiroute
Sanitaire et Social	17	Etablissement d'accueil pour personnes agées	1	0 à 20 (tranches)	CG72
	18	Etablissement sanitaire	1	0 à 20 (tranches)	SROS

Cette analyse a pu être complétée à l'aide d'un questionnaire effectué auprès des élus du SCoT en juin 2008. Celui-ci a été utilisé pour prendre en compte les réalités des territoires (bassins de vie, territoires vécus…).

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 2 – Développer un territoire d'opportunités et d'initiatives

→ Définir une stratégie de développement économique

- **Affirmer les grands axes de développement du territoire**
- **Conforter l'agriculture dans sa dimension économique**
- **Valoriser de nouvelles filières économiques**

→ Identifier les secteurs de développement économique du territoire

- **Niveau 1 : les secteurs économiques d'intérêt majeur,**
  Un potentiel maximum de 322 ha localisé en 11 secteurs
- **Niveau 2 : les secteurs économiques d'équilibre,**
  Un potentiel maximum de 172 ha non localisé défini pour chaque EPCI
- **Niveau 3 : les secteurs économiques d'intérêt local.**
  Ces secteurs ne sont pas localisés, le potentiel est intégré au développement urbain mixte.

- **Fixer des principes généraux d'aménagement**

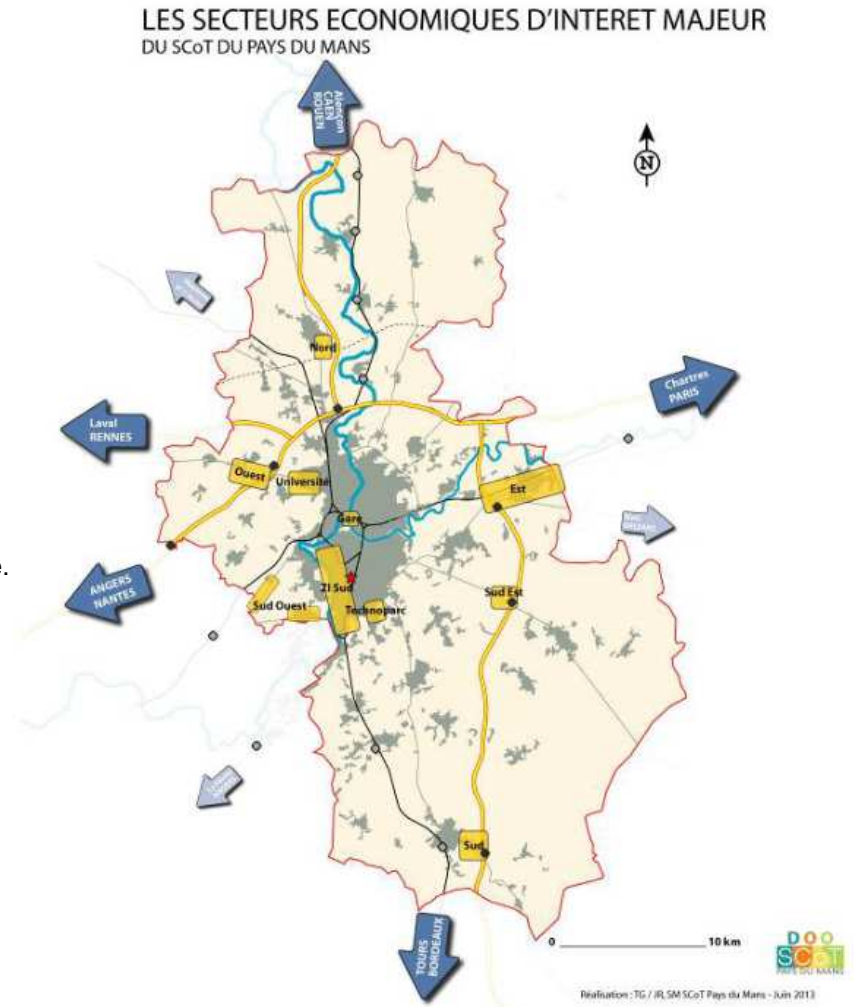

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 2 – Développer un territoire d'opportunités et d'initiatives

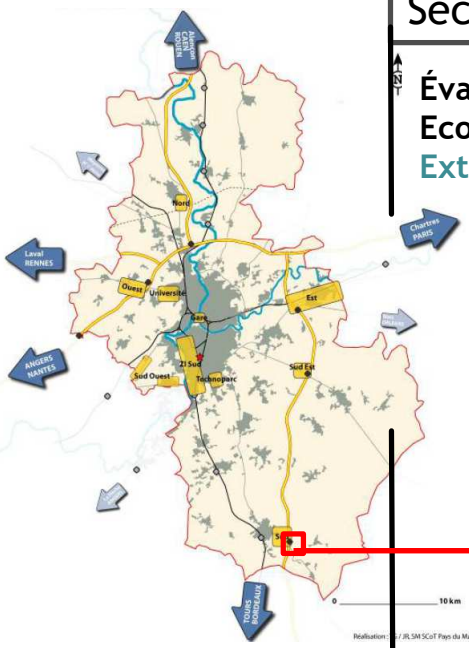

Secteur d'intérêt majeur

Évaluation 2013 - 2019 du potentiel secteur intérêt majeur
Ecommoy: Potentiel 2013-2030 = 30 ha
Extension depuis 2013 = 15,4 ha (dont 7,4 ha PLUI OBB)

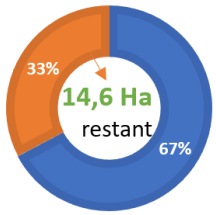

Cartographies comparatives PLUi – enveloppes urbaines SCOT concernant les zones d'activités économiques

Légende

SCOT Pays du Mans 2013
- Enveloppe urbaine
- Hameau

Zonage du PLUi
- Zone urbanisée mixte (UA-UB)
- Zone urbanisée activités (UZ)
- Zone urbanisée équipements (UE)
- Zone à urbaniser habitat
- Zone à urbaniser activités

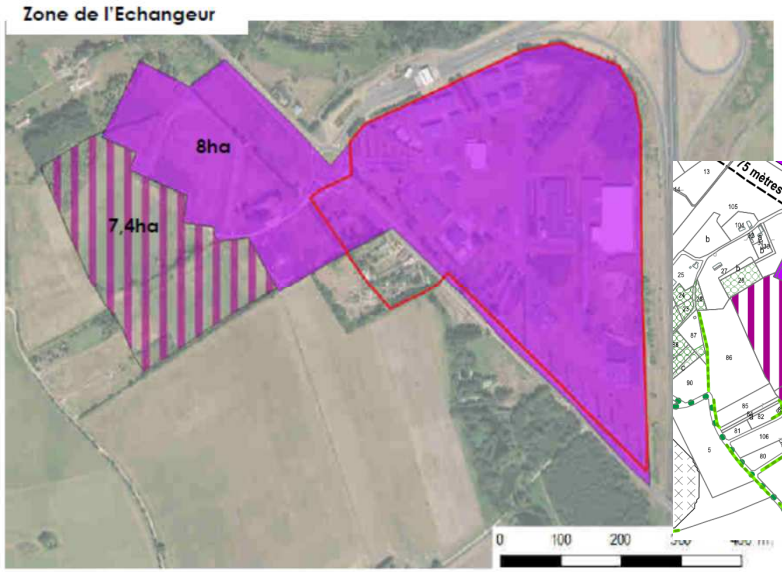

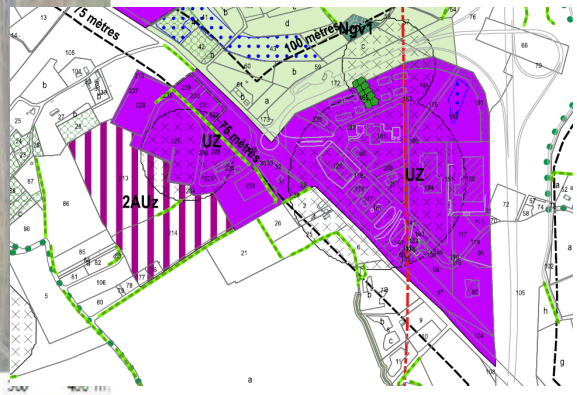

PLUi Orée de Bercé – Bélinois

Analyse compatibilité SCoT 2014

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 2 – Développer un territoire d'opportunités et d'initiatives

Secteurs d'équilibre

Évaluation 2013 - 2019 du potentiel secteur d'équilibre :
Potentiel 2013-2030 = 23 ha

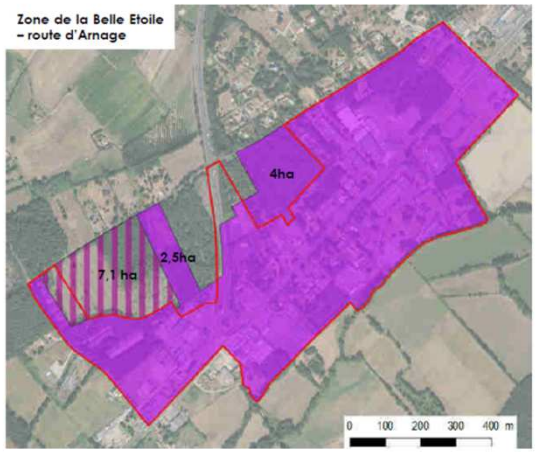

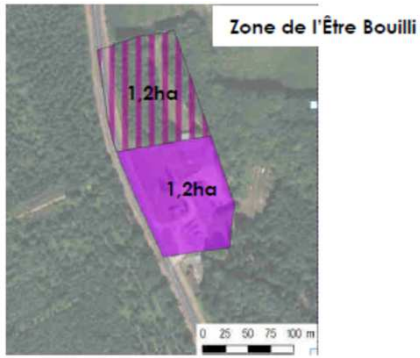

Moncé – La Belle Etoile	13,6 ha (dont 7,1 ha 2AUz)
Laillé – St Hubert ou Etre Bouilli	1,2 ha (dont 1,2 ha 2AUzb)

Analyse compatibilité SCoT 2014

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 2 – Développer un territoire d'opportunités et d'initiatives

LE CONTENU DU SCOT SUR LE COMMERCE : DOO

Le DOO **précise les orientations** relatives à l'équipement commercial et artisanal (L. 141-16 CU)

Il définit les **localisations préférentielles des commerces** en tenant compte des objectifs de :

- revitalisation des centres-villes,
- maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre,
- cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises,
- consommation économe de l'espace
- et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture

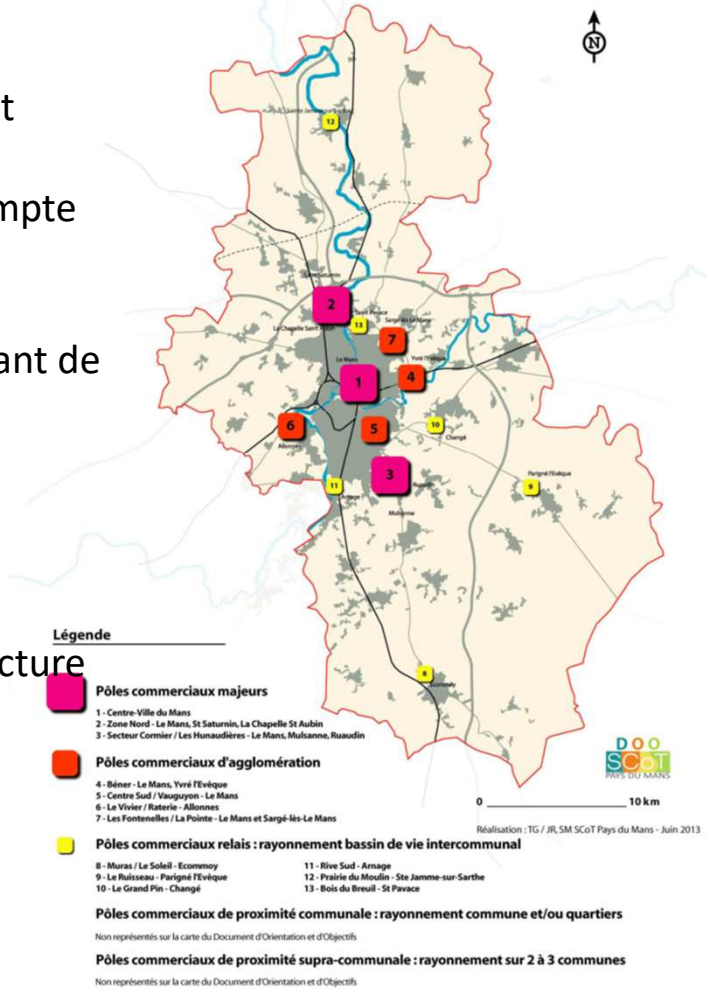

SCoT = document de référence pour l'aménagement commercial

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 2 – Développer un territoire d'opportunités et d'initiatives

Le DOO comprend un **DAAC** (document d'aménagement artisanal et commercial)
⇒ **OBLIGATOIRE** depuis la loi ELAN

DAC 2014 en vigueur

Le SCoT du Pays du Mans délimite cinq zones d'aménagement commercial (ZACOM) pour les trois pôles majeurs et deux pôles d'agglomération identifiés dans la hiérarchisation des pôles commerciaux :

- **ZACom – Pôle Majeur Centre de l'agglomération mancelle,**
- **ZACom – Pôle Majeur Secteur Nord,**
- **ZACom – Pôle Majeur Secteur Sud (Hunaudières / Cormier),**
- **ZACom – Pôle d'agglomération Secteur Est (Béner),**
- **ZACom – Pôle d'agglomération Secteur Ouest (Allonnes).**

Les objectifs et orientations de ces ZACom, considérées comme des secteurs préférentiels pour accueillir les grandes implantations commerciales du Pays du Mans, seront différents en fonction de leurs impacts sur le territoire.

Les ZACom sont exprimées de la manière suivante :
- des orientations d'aménagement du territoire spécifiques à chaque zone,
- un document graphique délimitant la zone.

SCoT = document de référence pour l'aménagement commercial

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 3 – Préserver et valoriser un territoire riche de ressources

→ Pérenniser une activité agricole diversifiée et fonctionnelle

Des limites agricoles identifiées

Les PLU devront prendre en compte les limites agricoles pour protéger les espaces agricoles fonctionnels de l'urbanisation. Les zones AU ne devront pas impacter ces limites.

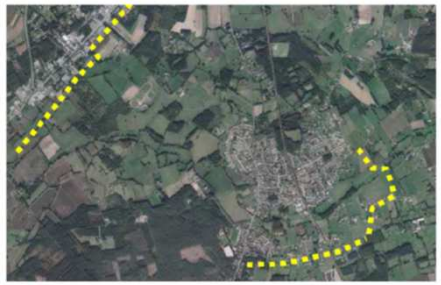

Moncé-en-Belin

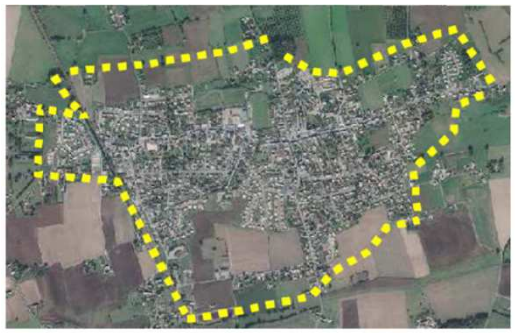

Laigné/St Gervais

Teloché

Ecommoy

Un changement de destination encadré

Le SCoT autorise le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles à condition :
- de ne pas porter atteinte à la préservation et au développement de l'activité agricole,
- que le bâtiment ait un intérêt architectural ou patrimonial.

Une concertation agricole renforcée

Le SCoT encourage la concertation avec le monde agricole au moment de l'élaboration des PLU.

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 3 – Préserver et valoriser un territoire riche de ressources

→ Pérenniser une activité agricole diversifiée et fonctionnelle

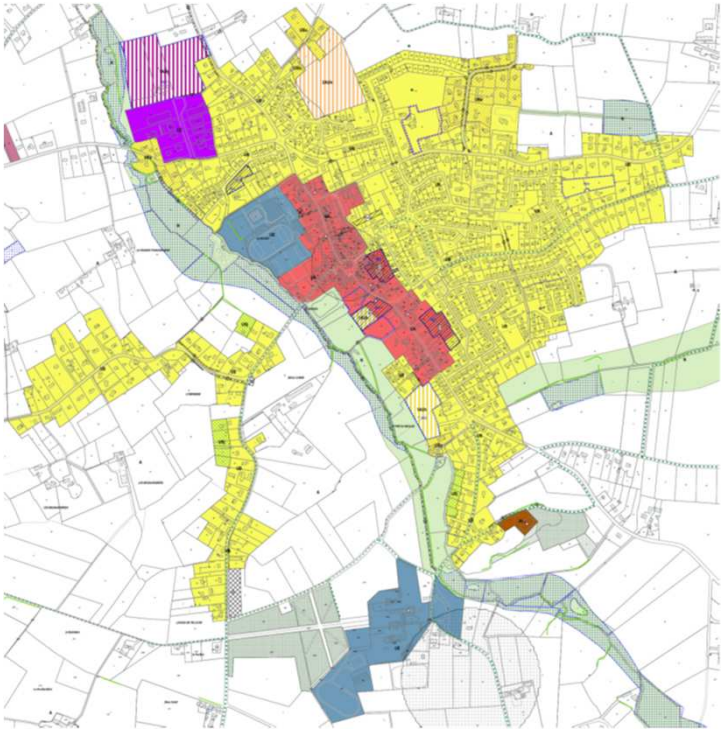

Carte limites agricoles (DOO page 49)

Analyse compatibilité SCoT 2014

Carte TVB (DOO page 61)

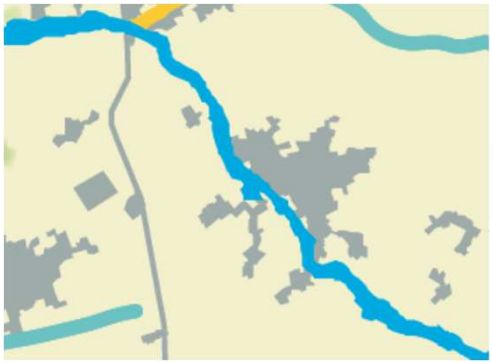

Teloché

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 3 – Préserver et valoriser un territoire riche de ressources

Structurer la Trame Verte et Bleue du Territoire

PROTEGER LES RICHESSES ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Protéger les vallées structurantes et leurs milieux associés
- Préserver les noyaux complémentaires
- Garantir la pérennité de la biodiversité ordinaire

METTRE EN PLACE UNE TRAME VERTE ET BLEUE MULTIFONCTIONNELLE

- Mettre en place des coupures vertes
- Préserver et développer la nature en ville
- Considérer la TVB comme un support de l'activité économique
- Lutter contre les risques naturels et les pollutions

PRESERVER ET RENFORCER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Préserver les continuités écologiques structurantes
- Assurer la fonctionnalité des corridors écologiques
- Valoriser les corridors écologiques en milieu urbain
- Conserver les fonctionnalités des corridors liés aux vallées structurantes
- Limiter la fragmentation de la TVB par les infrastructures

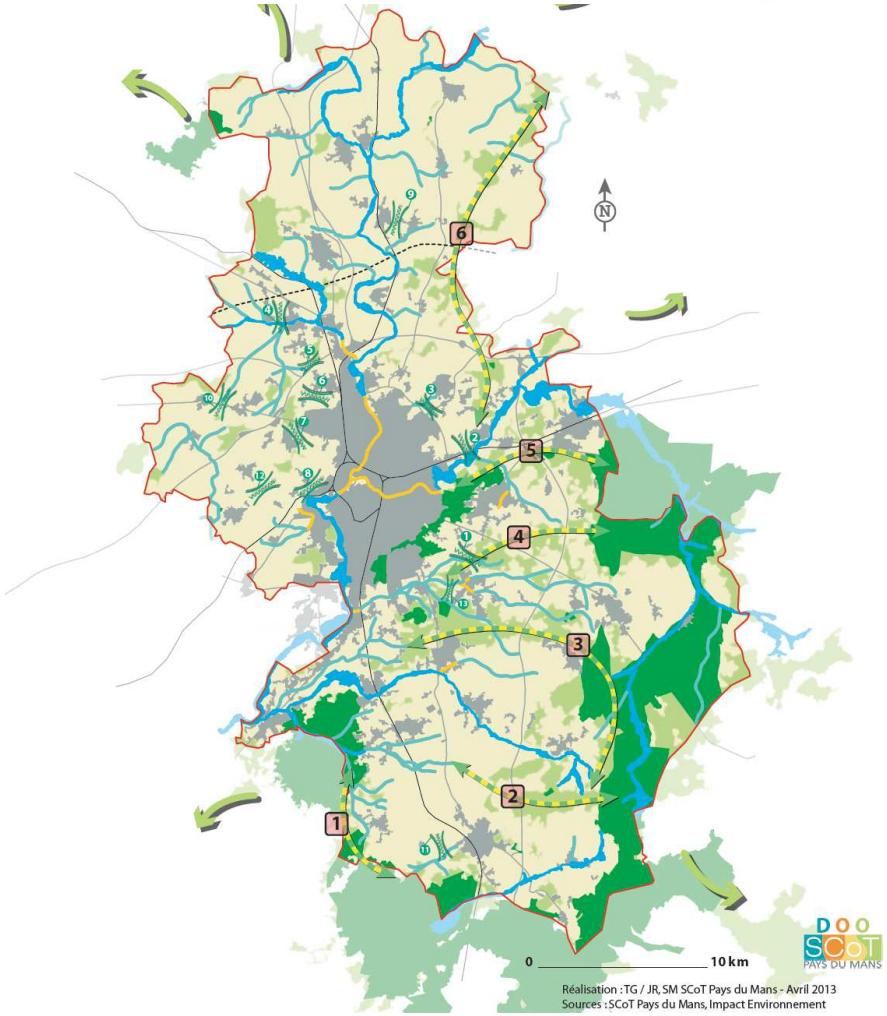

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 3 – Préserver et valoriser un territoire riche de ressources

Structurer la Trame Verte et Bleue du Territoire

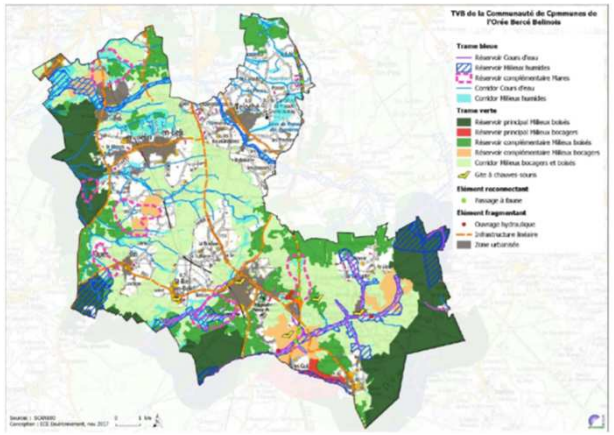

Limiter la fragmentation de la TVB

- Pas de création de nouveaux obstacles à la TVB dans les documents d'urbanisme
- Etudier et rechercher la restauration de continuités écologiques

Du SCOT au PLU :

D'une carte d'orientations générales à un zonage à la parcelle

Challes

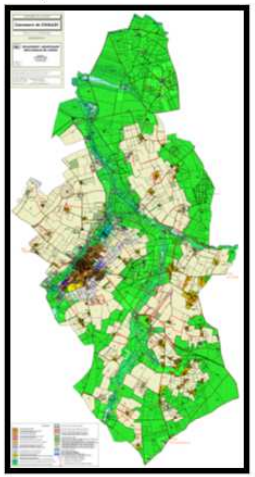

PLU Challes

TVB SCoT Pays du Mans

ZOOM

La Guierche

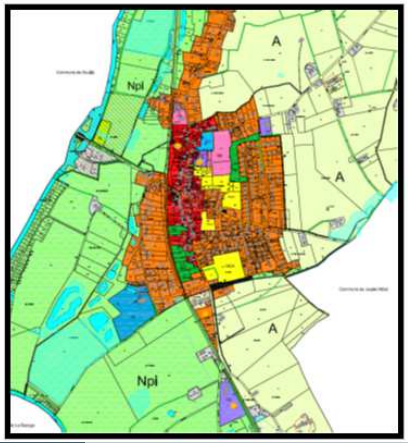

PLU La Guierche

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 4 – Organiser un développement urbain raisonné et équilibré

Pour l'habitat, on consomme 40 % de moins que sur la période 1990-2008 pour une production de 15 % de logements en plus (production diversifiée pour atteindre 285 000 habitants en 2030)

Armature Urbaine	Objectif moyen minimum de densité (logements à l'hectare)	Objectif minimum de logements économes en espace < 400 m²	Objectif minimum de logements aidés (accession sociale à la propriété + logement social)
Pôle urbain (14 communes)	**De 15 à 35 log/ha**	**40 à 70 %**	**20 %**
Pôles d'équilibre (4 communes)	**15 log/ha**	**30 %**	**20 %**
Pôles intermédiaires (13 communes)	**15 log/ha**	**30 %**	**15 %**
Pôles de proximité (15 communes)	**12 log/ha**	**20 %**	**0 à 10 %**

+ un Potentiel maximum de zone à Urbaniser mixte par commune inférieur à ce qui était ouvert avant le SCoT !

environ 350 ha de moins de ce qui était ouvert au 1er janv. 2013

- **Favoriser le renouvellement et la densification du tissu urbain**
- **Encadrer les conditions de développement de l'habitat diffus**

L'application du SCoT entraîne dans certains cas le retour à une vocation agricole ou naturelle de terrains initialement constructibles.

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 4 – Organiser un développement urbain raisonné et équilibré

Commune	Pôle	Potentiel AU max 2030	Densité minimale	Objectif minimum de logements économes en espace 2013 / 2030	Objectif minimum de logements aidés 2013 / 2030	Production de logements 2030
Le Mans	PU	206 ha (50% RU)	**35 log/ha**	**70 %**	20%	14 400
Allonnes	PU	43,2 ha	**25 log/ha**	**60 %**	Objectif qualitatif	1 080
Coulaines	PU	27 ha	**20 log/ha**	**50 %**	Objectif qualitatif	540
Arnage	PU	27 ha	**20 log/ha**	**50 %**	**30%**	540
Mulsanne	PU	27 ha	**20 log/ha**	**50 %**	**30%**	540
Yvré l'Evêque	PU	27 ha	**20 log/ha**	**50 %**	**30%**	540
Sargé	PU	27 ha	**20 log/ha**	**50 %**	**30%**	540
Ruaudin	PU	27 ha	**20 log/ha**	**50 %**	20%	540
La Chapelle	PU	24 ha	**15 log/ha**	**40 %**	20%	360
Rouillon	PU	24 ha	**15 log/ha**	**40 %**	20%	360
La Milesse	PU	18 ha	**15 log/ha**	**40 %**	20%	270
Saint Saturnin	PU	18 ha	**15 log/ha**	**40 %**	20%	270
Champagné	PI	24 ha	**15 log/ha**	**30 %**	20%	360
Aigné	PP	12 ha	**12 log/ha**	**20 %**	10%	144

Individuel dense

Mulsanne

Intermédiaire

Ste Jamme

collectif

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 4 – Organiser un développement urbain raisonné et équilibré

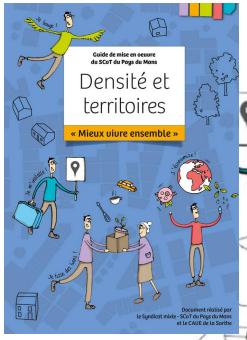

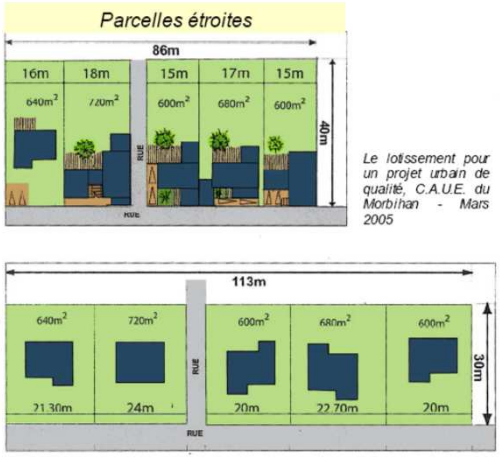

Le lotissement pour un projet urbain de qualité, C.A.U.E. du Morbihan - Mars 2005

Besoin de 14 500 logements

Une réponse multiple

Le besoin en logement sera couvert par

- La remobilisation parc vacant **800 logements** soit environ 10% du parc de logements vacants
- Une offre nouvelle **13 700 logements**
  - en renouvellement urbain / densification **7 115 logements**
  - en extension **6 585 logements**

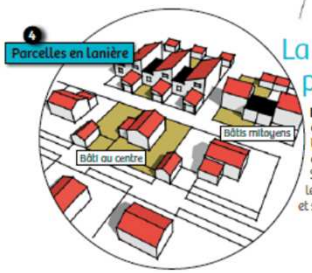

La diversité parcellaire

La diversité des formes et dimensions des parcelles permet de multiplier les configurations architecturales en matière de formes urbaines.
Selon les caractéristiques de la parcelle, les futurs habitants peuvent s'identifier et s'adapter au cadre qui les entoure.

Je m'installe !

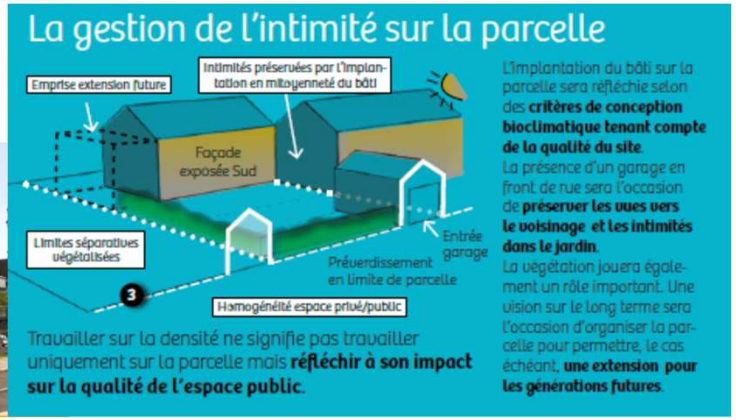

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

Des termes clefs :

- **Enveloppe Urbaine**
(enveloppe bâtie de référence 2013)

- **Renouvellement urbain**
(Développement au sein de l'enveloppe urbaine)

- **Extension Urbaine**
(Développement en dehors de l'enveloppe urbaine)

- **Hameau**
(> 10 maisons en discontinuité urbaine du bourg)

Zone U = Zone Urbaine

Zone AU = Zone A Urbaniser

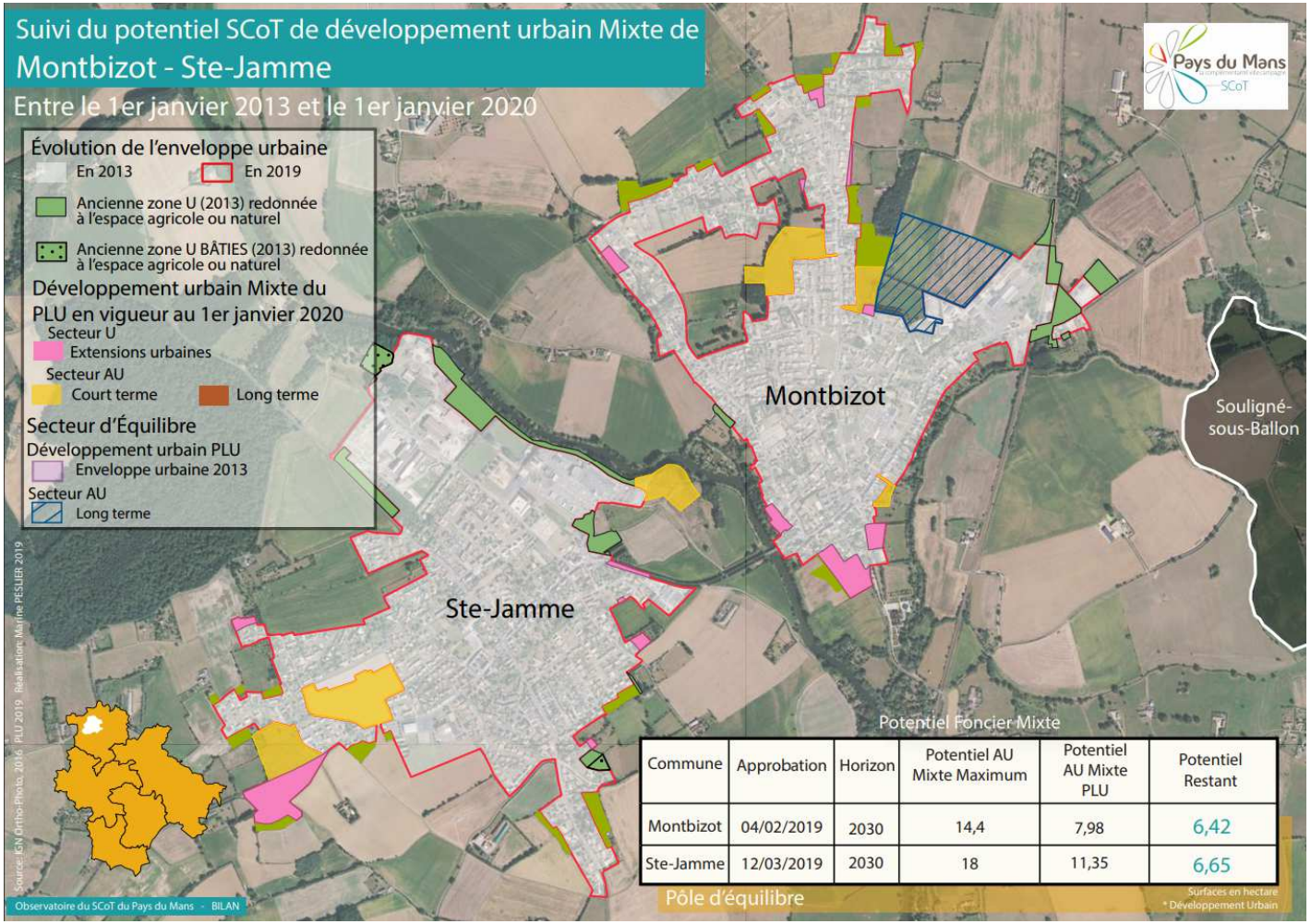

Commune	Approbation	Horizon	Potentiel AU Mixte Maximum	Potentiel AU Mixte PLU	Potentiel Restant
Montbizot	04/02/2019	2030	14,4	7,98	6,42
Ste-Jamme	12/03/2019	2030	18	11,35	6,65

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 4 – Organiser un développement urbain raisonné et équilibré

→ Encadrer les conditions de développement de l'habitat diffus

Interdire le développement de nouvelles zones d'habitat diffus sauf extension du bâti existant

Permettre la densification des hameaux (+ ou = 10 maisons en discontinuité urbaine du bourg) **existants dans le respect des conditions suivantes :**

- limiter les constructions au sein de l'enveloppe urbaine du hameau,
- combler une dent creuse (40 m entre 2 terrains construits),
- ne pas porter atteinte à l'activité agricole et forestière,
- ne pas poser de problème d'accessibilité et de sécurité,
- ne pas impacter la sauvegarde des espaces naturels et ou zones humides.

Interdire les règles imposant une surface minimale de parcelle

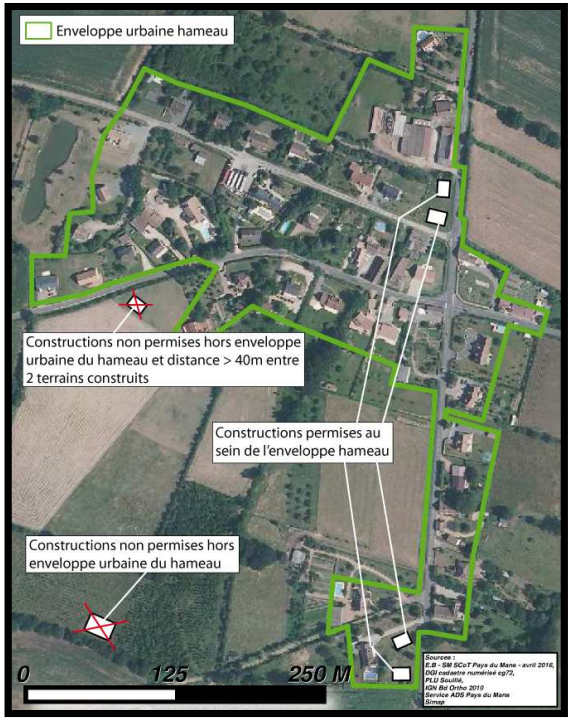

Des termes clefs :

- **Hameau**

(> 10 maisons en discontinuité urbaine du bourg)

Le SCoT 2014, un projet de territoire partagé

AXE 4 – Organiser un développement urbain raisonné et équilibré

→ Articuler les implantations d'équipements et de services avec l'armature urbaine du SCoT

→ Favoriser une mobilité durable comme alternative à l'automobile

- **Renforcer le développement des transports collectifs notamment périurbains**

- **Articuler le développement urbain et l'offre de transports collectifs**

- **Maîtriser le trafic automobile**

En bref :

- **Création d'une halte TER à l'Hôpital,**
- **Révision du Plan de Déplacements Urbains,**
- **Coordination des offres de transports entre AOT,**

…

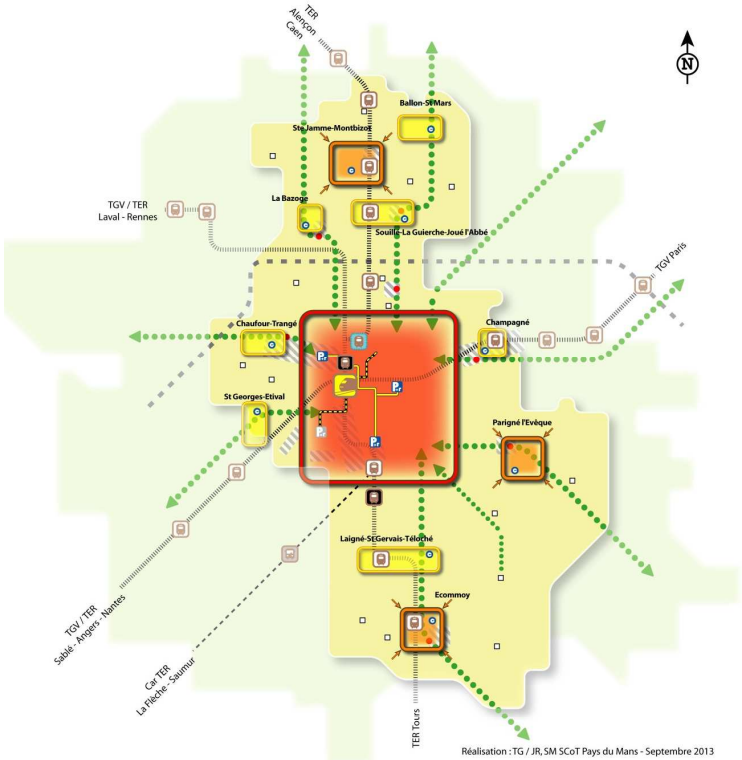

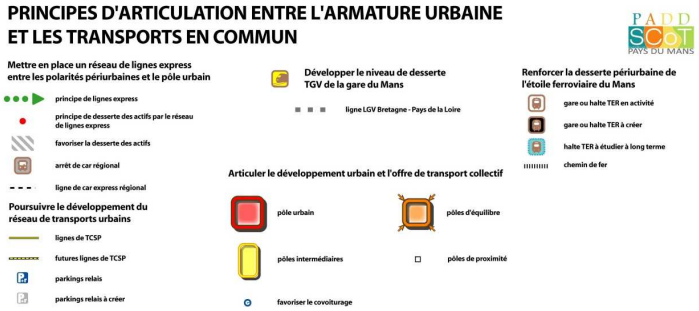

Temps Questions n° 2/3

2 possibilités dans la barre du haut :

Tchat / messages

Lever la main et parler quand on vous autorise puis baisser la main en rappuyant

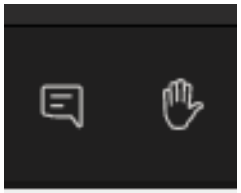

Le bilan du SCoT 2014

<u>Une obligation réglementaire d'analyser les résultats de près de 6 ans d'application du SCoT</u> :

Le bilan SCoT comprend l'analyse (quantitative et qualitative) des résultats de l'application du SCoT sur les thématiques suivantes :

- **Un portait socio-économique** (Démographie / Population Active / Emplois),
- **Les mobilités et déplacements**,
- L'énergie et le climat,
- **L'agriculture,**
- La trame verte et bleue,
- **L'habitat,**
- Le commerce,
- **Le foncier et la consommation d'espace,**
- La compatibilité des documents d'urbanisme,
- Les outils de mise en œuvre du SCoT,
- **Une analyse de la perception des acteurs sur le SCoT.**

C'est quoi le bilan / analyse des résultats du SCoT ?

Synthèse situation socio-économique

Chiffres Clés
(Démographie)

262 997 hab en 2016
(INSEE Pop. Mun.)
293 803 Hab avec GB
260 279 hab en 2011
(INSEE Pop. Mun.)
290 474 Hab avec GB

+ 0,21 % Tx Croissance
Annuel moyen entre 2011 et 2016 sans GB

2,14 personnes par ménage en 2016
2,17 personnes par ménage en 2011

20 % de personnes de + 65 ans en 2016
17,5 % de personnes de + 65 ans en 2011

Chiffres Clés
(Socio-économie)

Une perte de près de 3 300 emplois au lieu de travail entre 2011 et 2016 (INSEE Pop. Mun.)
120 585 emplois en 2016
123 884 en 2011
127 362 en 2016 avec GB

Population Active : (INSEE)
118 951 en 2016
120 850 en 2011
133 474 en 2016 avec GB

Entre 2011 et 2016, la part des ouvriers passe de 13,6 % à 12,6 %, celle des cadres de 7,5 % à 7,7 %.

15,1% de la pop. active au chômage en 2016 contre 13,3 % en 2011
17 % en 2016 sur LMM

Part des emplois dans l'industrie en baisse de12,9% en 2011 à 12 % en 2016.
12,3 % avec GB en 2016

Une stabilisation de la croissance démographique entre 2011 et 2016 marquée par un **retour à la croissance sur Le Mans Métropole. Un taux de croissance annuel moyen de population ralenti.** Pour atteindre l'objectif de 285 000 habitants à l'horizon 2030, il **faudra renforcer l'attractivité du pôle urbain.**

Une tendance au desserrement des ménages, avec une taille moyenne des ménages plus petite sur la communauté urbaine. **Une tendance accentuée au vieillissement de la population.**

Une concentration de l'emplois et des chômeurs sur le Mans et la communauté urbaine. L'industrie garde une part importante des emplois autour de 12 %. **Un taux de chômage en augmentation et important pour les jeunes actifs et les femmes. Entre 2011 et 2016, une perte d'effectifs pour les employés et ouvriers compensée en partie par une**

Premières pistes pour la révision du SCoT ?

** Renforcer l'attractivité du pôle urbain et de sa ville-centre moteurs de l'économie locale.*

** Adapter les services au vieillissement de la population*

** Maintenir les jeunes ménages sur le territoire*

** Rééquilibrer la localisation des emplois au regard de l'armature urbaine.*

** Maintenir un ancrage industriel.*

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Démographie	**Atteindre 285 000 habitants à l'horizon 2030 soit 25 000 habitants supplémentaires**	Les objectifs démographiques sont-ils respectés ?	Un objectif démo. ambitieux, mais encore lointain, les 10 prochaines années devront renforcer l'attractivité du pôle urbain pour se rapprocher des 285 000	

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Économie/ Emplois	**Définir une stratégie de développement économique**	Quelle place du SCoT dans la situation économique du territoire ?	La dynamique économique territoriale s'est ralentie depuis l'approbation du SCoT notamment en termes d'emplois	

Synthèse Mobilité / Déplacements

Chiffres Clés

33,17 % des ménages avec 2 voitures en 2016

74,1% des ménages utilisent la voiture pour leurs déplacements domicile-travail

Un réseau de transport urbain efficace :
2 Lignes de Tramway
1 Ligne BHNS (TEMPO)
27 Lignes de bus
1 Pôle d'Echange Multimodal (Le Mans)

Autopartage :
6 stations Mouv'ngo

Etoile Ferroviaire :
9 Gares/haltes TER
1 Gare TGV
2 projets Haltes TER

Modes actifs :
176 km réseau cyclable (LMM)
273 km (objectif à 2030 LMM)
1585 vélos SETRAM dt 1400 élec
6 garages vélos sécurisés (Le Mans)

Un réseau performant de transports urbains sur la communauté urbaine amené à être complété par la mise en œuvre du Programme Orientations et d'Actions Mobilités (Chronolignes).

Une offre de transports collectifs absente ou inadaptée sur l'espace périurbain et rural, un enjeu de mettre en place des lignes express prévues au SCoT de 2014 en coordination avec les Autorités Organisatrices de Mobilité.

Une baisse de la fréquentation du TER, malgré des aménagements de haltes, liée à :

- des problèmes d'infrastructures (Ligne Le Mans – Alençon dégradée…),
- à la baisse des fréquences d'arrêt et à l'inadaptation aux besoins des actifs.

Un enjeu d'amélioration de la qualité de la ligne Alençon-Le Mans notamment dans la perspective de l'ouverture de la Halte Hôpital-Université à l'horizon 2023.
Un développement des liaisons douces en cours important, **mais des liens entre territoires à améliorer pour l'aménagement d'un réseau cyclable structurant à l'échelle du SCoT.**

L'émergence des services d'autopartage et de covoiturage à l'échelle du Pôle métropolitain apportant une offre nouvelle pour les territoires périurbains et ruraux.

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Transports et Mobilité	Favoriser une mobilité durable comme alternative à l'automobile	La multimodalité se développe-t-elle ?	L'offre de mobilité est à mettre en place et à diversifier sur les espaces périurbains et ruraux en lien avec la communauté urbaine. La voiture reste le mode de déplacement le plus utilisé.	≈

Premières pistes pour la révision du SCoT ?

** Moderniser la ligne TER Alençon - Le Mans - Tours*

** Encourager le développement des modes actifs*
(cf schéma Sud Est du Pays Manceau)

** Tendre vers une gouvernance des mobilités cohérente et efficiente à l'échelle du pôle métropolitain*

** Réfléchir avec le pôle métropolitain à la mise en place de lignes express routières périurbaines et rurales*
(opportunité loi LOM)

Synthèse Agriculture

Source : Pôle Economie et Prospective

Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Chiffres Clés

764 agriculteurs-trices en 2018 *dont 285 en GB*

537 exploitations en 2018 *dont 195 en GB*

La SAU représente 39 % du territoire *en 2017 (43% en 2008 sans GB)*

-15,6 % d'exploitations entre 2013 et 2018 *(sans GB)*

-11,6% d'exploitants entre 2013 et 2018

Source : Chambre d'Agriculture de la Sarthe

Une diminution encore importante des surfaces agricoles mais un ralentissement de la consommation d'espaces agricoles pour l'urbanisation. Le rythme annuel de perte de SAU entre les deux périodes 2008-2013 et 2013-2017 a été réduit par 3 passant de 745,54 ha/an à 227,5 ha/an.
(Les diminutions de surfaces ne sont pas uniquement liées à l'urbanisation)

Une trentaine d'exploitations en circuits courts (50% en maraîchage) sur le Pays du Mans sur des petites surfaces.

Une baisse conjoncturelle du nombre d'exploitants et d'exploitations qui a tendance à se ralentir.

Une augmentation de la surface moyenne des exploitations de 76,3 ha en 2013 à 88,4 ha en 2017.

Un enjeu fort de transmission et de renouvellement marqué par un fort vieillissement.

Premières pistes pour la révision du SCoT ?

** Poursuivre la maîtrise de la consommation d'espace agricole*

** Adapter l'agriculture aux évolutions environnementales, climatiques et sociétales*

** Encourager le développement de filières locales et de circuits courts*

** Concerter avec les agriculteurs durant toute la phase de révision*

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Agriculture	Pérenniser une activité agricole diversifiée et fonctionnelle	Les espaces agricoles sont-ils bien préservés ? Le monde agricole se porte-il bien ?	Le Pays du Mans voit sa part de SAU diminuer d'environ 689 Ha entre 2013 et 2017. Cependant la consommation d'espaces agricoles ralentie nettement entre 2013 - 2017 par rapport à 2008 - 2013. Par ailleurs, le nombre d'exploitants et d'exploitations diminue aussi.	≈

Synthèse Habitat et logements

Chiffres Clés

6 454 logements autorisés entre 2013 et 2019 :
- 4 833 (pôle urbain)
- 450 (pôles d'équilibre)
- 659 (pôles intermédiaires)
- 512 (pôles proximité)

4 646 logements en renouvellement urbain soit 72% des logements autorisés

3 450 logements économes en espace *(inf. à 400 m²)*
- 3 067 (pôle urbain)
- 136 (pôle d'équilibre)
- 162 (pôles intermédiaires)
- 85 (pôles proximité)

22,9 % du nombre minimum de logements économes en espace à réaliser d'ici 2030 atteint en 2019

8% de logements vacants en 2016

Au 1er janvier 2019, la production de logements depuis 2013 atteint 23,1 % de l'objectif. Pour atteindre l'objectif à horizon 2030, il conviendra d'accélérer le rythme de production de logements notamment sur le pôle urbain.

Des objectifs de densité plus ambitieux que ceux du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux : les densités moyennes des PLU/PLUI vont de 15 log/ha minimum pour les pôles de proximité à 35 log/ha maximum pour la Ville du Mans (Pôle urbain).

Au 1er janvier 2019, la production de logements économes en espace depuis 2013 atteint 23 % de l'objectif. La production de logements économes en espace reste principalement concentrée sur le pôle urbain.

Premières pistes pour la révision du SCoT ?

** Poursuivre la diversification du parc de logements (logements économes en espaces et aidés, petits logements ...)*

** Renforcer la production de logements sur le pôle urbain et les pôles intermédiaires*

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Habitat/ Logements	**Produire une offre adaptée de logements à horizon 2030** ***Le regard à 6 ans sur la production de logements projetés dans le SCoT semble trop court considérant que les objectifs de production sont élaborés sur un temps long de 2013 à 2030.***	Les objectifs de production de logements sont-ils respectés ?	Pour atteindre l'objectif 2030, il conviendra d'accélérer le rythme de production de logements notamment sur le pôle urbain.	≈
		Améliore-t-on la diversité et la mixité sociale de l'offre de logements ?	La diversité des logements est en légère progression en faveur du logement collectif *(Sitadel2)*.	≈
		A-t-on une bonne répartition des logements aidés et économes en espace selon l'armature urbaine du SCoT ?	La part de logements économes en espace est principalement concentrée sur le pôle urbain. Il faudra poursuivre la répartition et production sur le reste du territoire. *La répartition des logements aidés n'a pas été analysée considérant la difficulté de recueil des données.*	≈

Synthèse suivi du potentiel foncier SCoT

Chiffres Clés

Plus de **700 Ha redonnés aux espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2014 et 2019**

75% du potentiel urbain mixte inscrits dans les PLU, dans les pôles urbain et intermédiaires

54% du potentiel urbain mixte inscrit dans les PLU, dans les pôles de proximité et d'équilibre

Chiffres Clés

9 secteurs d'intérêt majeur

179,46 Ha utilisés en secteurs d'intérêt majeur soit 56% du potentiel SCoT

20 secteurs d'équilibre

111,44 Ha utilisés en secteurs d'équilibre soit 65% du potentiel SCoT

Une majorité des logements construits en Renouvellement Urbain
Un objectif SCoT de potentiel foncier urbain mixte 2013-2030 suffisant.
Une diminution des extensions urbaines au profit du renouvellement urbain.
Une urbanisation des sols moins importante, limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Le foncier dédié aux secteurs économiques est raisonné et les documents d'urbanisme en vigueur inscrivent moins d'hectares à urbaniser que ce que permettait le SCoT de 2014.
Les CC les plus dynamiques sont Maine Cœur de Sarthe et Sud-Est du Pays Manceau.
Les autres communautés de communes sont moins consommatrices.

Premières pistes pour la révision du SCoT ?

** Rationnaliser la consommation d'espace et redonner le foncier aux terres agricoles, naturelles et forestières*

** Maîtriser l'artificialisation des sols*

** Développer des outils et démarches pour optimiser le foncier (BIMBY, majoration taxe foncier non bâti ...)*

Premières pistes pour la révision du SCoT ?

** Optimiser l'aménagement des zones d'activités et identifier des capacités de densification*

** Travailler au sein de chaque zone pour favoriser la qualité d'aménagement, l'intégration paysagère et la densification*

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Consommation foncière	Définir des règles de consommation d'espace adaptées aux différents contextes	A-t-on maîtrisé la consommation foncière ?	Des efforts conséquents ont été réalisés pour réduire la consommation foncière: les nouveaux documents d'urbanisme limitent l'urbanisation au profit d'un regain de surfaces naturelles et/ou agricoles	+
		A-t-on privilégié le renouvellement urbain ?	La construction de logements dans l'enveloppe urbaine définie en renouvellement urbain du SCoT représente entre 62 et 95% des logements construits	+

Thème	Indicateurs	Questionnement stratégique	Appréciation	Niveau atteint
Économie/ Emplois	Identifier les secteurs de développement économique du territoire	L'utilisation du foncier dédié à l'activité économique est-elle maîtrisée et équilibrée ?	Le foncier dédié à l'activité n'a pas été utilisé en totalité et montre des efforts pour organiser le développement économique selon la hiérarchie du SCoT (majeur, équilibre, ...)	+

SCoT du Pays du Mans (2014)

	Surfaces zonage (Ha)		Différence	
	PLU/POS ancien	PLU(i)	PLU/POS ancien	PLU(i)
Zone U	9 684	11 652	13 607	12 905 (- 702)
Zone AU	2 750	964		
Zone Nh / Nb	1 170	288		
Zone N	30 205	25 996	62 001	62 813 (+ 812)
Zone A	31 796	36 817		

Les différences entre les surfaces des documents d'urbanisme de 2014 et celles identifiées dans les nouveaux documents d'urbanisme sont liées à la méthode de calcul différentes entre ces périodes.

Perception des acteurs du SCoT

45 communes

4 répondants **techniciens**
(1 par communauté de communes)

32 répondants **élus**

Un taux de réponse de **80%** (71% élus)

« Le SCoT a permis aux élus de prendre conscience qu'il était nécessaire de mettre le territoire en cohérence en termes d'aménagement du territoire »

« Le SCoT est un outil indispensable et nécessaire pour les documents communautaires (PLU) »

« Un bilan au bout de six ans, c'est trop court. Que peut-on réellement faire en 6 ans ? Les premières orientations n'ont pas fini d'être mises en œuvre et on les revoient déjà pour les modifier »

« Le SCoT est souvent perçu comme le vilain petit canard car c'est au départ celui qui nous empêche de faire. Puis il devient un atout pour notre territoire lorsque l'on apprend à travailler avec lui »

	PERCEPTION	PLACE DU SCoT
A retenir	• **SCoT = projet de territoire**	• SCoT = base lors de l'élaboration des documents d'urbanisme • **SCoT (ingénierie) = outil d'accompagnement**
Enjeux	• Construire un SCoT, outil de mise en œuvre du PCAET • Poursuivre les démarches opérationnelles comme BIMBY	• Poursuivre l'accompagnement et le suivi • Continuer la mise en place d'outils d'aide à la mise en œuvre

	APPLICATION ET EFFICACITÉ	AVIS GLOBAL
A retenir	SCoT pertinent pour: • Définir les règles de consommation d'espace • Produire une offre adaptée de logements à horizon 2030 • Mettre en valeur la Trame Verte et Bleue • Pérenniser l'activité agricole	• Vers un SCoT projet de territoire et moteur de contractualisation *(lien SRADDET)* • **SCoT en relation forte avec le Plan Climat Air Énergie Territorial** *(Outil de mise en œuvre du PCAET?)*
Enjeux	• **Travailler les axes de la mobilité, le commerce et le développement urbain prioritairement**	• Établir un travail plus poussé sur des actions à l'échelle du SCoT (mobilités …) • **Plus de concertation grand public**

Échantillon

Enquête menée auprès des élus et/ou agents de 45 communes présentes dans 4 EPCI

Méthodologie

Mise en place d'un questionnaire majoritairement à choix multiples (question fermées)

Diffusion

Diffusion du questionnaire sur internet du 24 avril au 18 juin 2019
Des entretiens d'accompagnement réalisés sur 15 communes

Analyse

Une analyse statistique réaliséé fin juin 2019

PAYS DU MANS

Objectifs / Démarche de la révision du SCoT

Délibération prescription révision SCoT - février 2019

Objectifs délib. révision	Impact de l'analyse des résultats
1. Prendre en compte le bilan du SCoT approuvé le 29 janvier 2014	Confirme l'objectif
2. Intégrer l'évolution du périmètre étendu au Gesnois Bilurien,	Confirme l'objectif
3. Poursuivre les actions en faveur de la transition énergétique.	Confirme l'objectif
4. Affirmer une armature équilibrée du territoire	Confirme l'objectif
5. Développer les mobilités durables en lien avec le pôle métropolitain Le Mans – Sarthe	Confirme l'objectif
6. Faire du Pays du Mans un territoire attractif et innovant	Confirme l'objectif
7. Valoriser et développer une agriculture locale, durable comme axe fédérateur d'une complémentarité ville-campagne	Confirme l'objectif
8. Approfondir les enjeux liés à l'environnement et à la trame verte et bleue.	Confirme l'objectif
9. Se positionner comme un document pivot entre le futur SRADDET Pays de la Loire et les PLUI émergents.	Confirme l'objectif
10. Adapter le document afin de le mettre en conformité avec le droit en vigueur.	Confirme l'objectif

Objectifs / Démarche de la révision du SCoT

<u>Le SCoT s'est se projeter :</u> **AFFIRMER UNE STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE A UN HORIZON 15/ 20 ans**

1ER SCoT approuvé 29/01/14 (horizon 2013 – 2030)

2ème SCoT approuvé fin 2024 (horizon 2024 – 2040)

Propositions d'un nouveau logo en cours

Parler + de 2040, stratégie, prospective que de SCoT

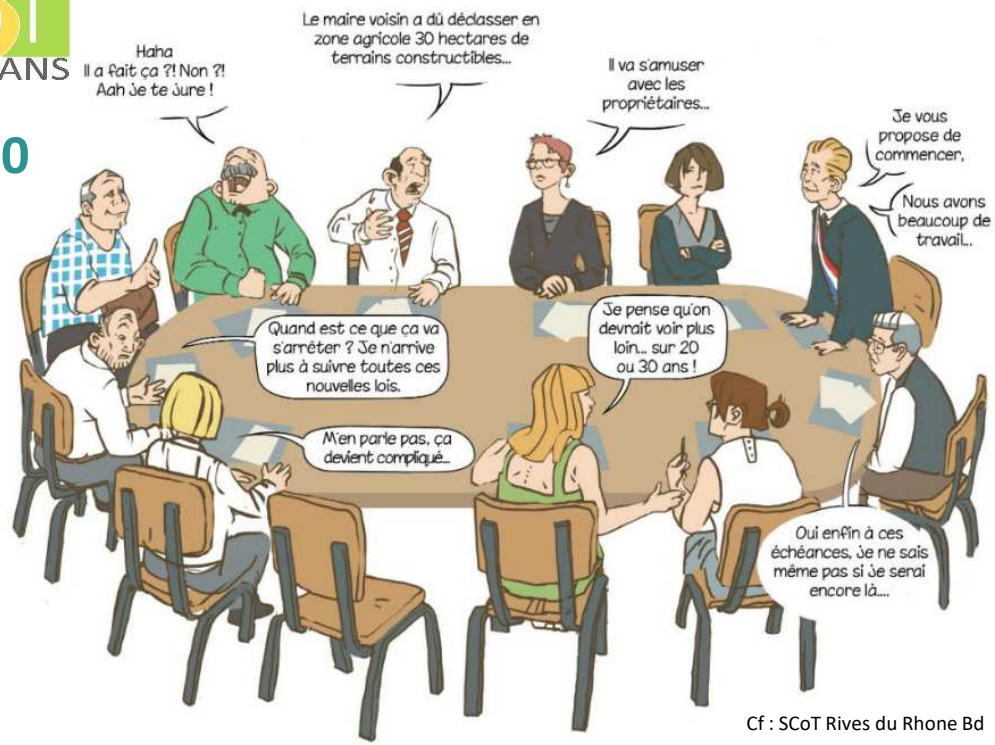

Cf : SCoT Rives du Rhone Bd

Objectifs / Démarche de la révision du SCoT

Les ambitions Air-Énergie-Territorial du Pays du Mans

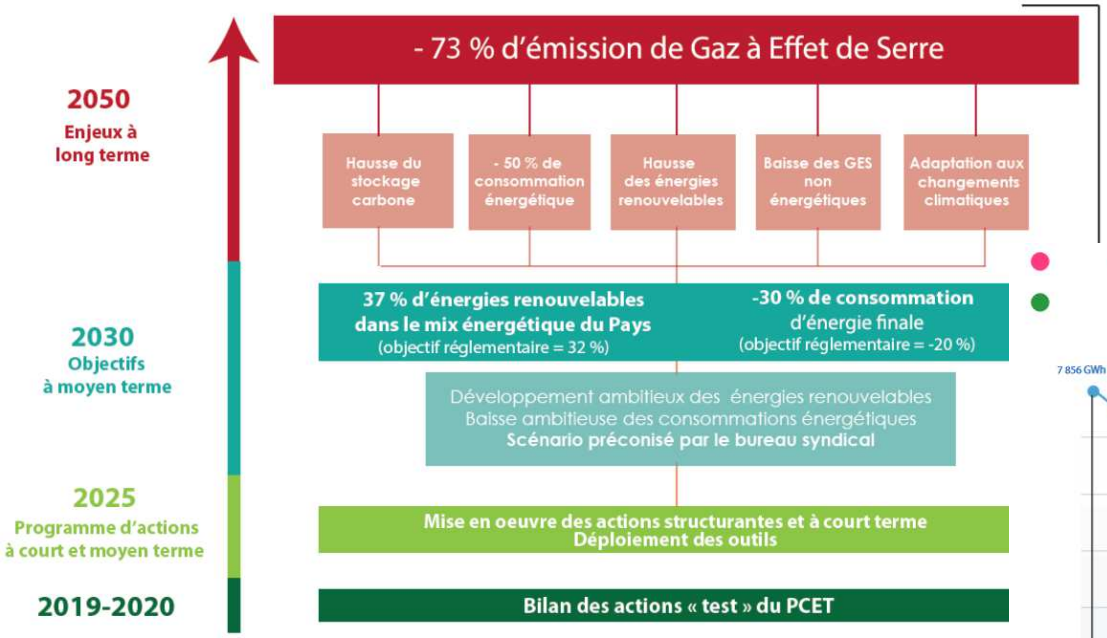

Plan Climat Pays du Mans

Approuvé le 20/12/2019
= même échelle SCoT

yann.fauconnier@paysdumans.fr

Consommations énergétiques : objectif de **- 30 % en 2030** et **- 50 % en 2050** (par rapport à 2012)

Énergies renouvelables : objectif de **37% d'EnR dans le mix énergétique en 2030** (x par rapport à 2014)

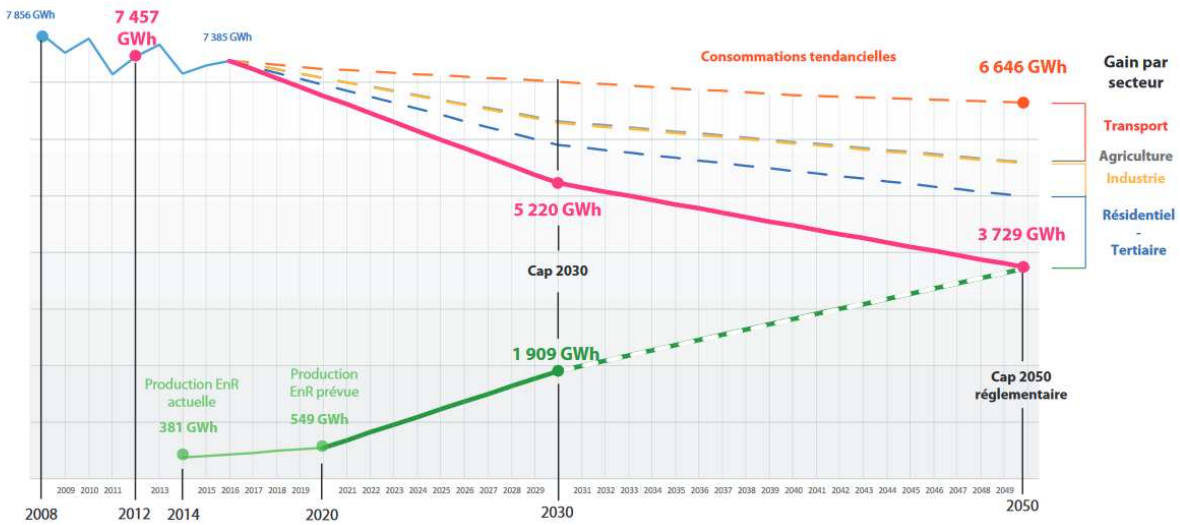

PAYS DU MANS

Objectifs / Démarche de la révision du SCoT

S'INSPIRER / PRENDRE EN COMPTE | CO-CONSTRUIRE | FAIRE ETAT ZERO / SUIVRE INDICATEURS / EVALUER IMPACT PROJET | JUSTIFIER

ENJEUX DU TERRITOIRE

PLUI OBB

PGRI, PRNI, AZI, Schéma carrières, SAGE

PROJET POLITIQUE / STRATEGIE 2040

SAGE Huisne, Sarthe Aval et Amont et Loir

SCoT PAYS DU MANS

SRADDET

Schémas d'Orientations

Habitat et urbanisme

Mobilité et transports

EnR et ressources locales

Plan Climat Pays du Mans

Charte Forestière OBB

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

PRESCRIPTIONS / ORIENTATIONS

PLUI OBB

MISE EN OEUVRE

mouv'n GO

Schéma santé

Contrat de Transition Écologique

TERRITOIRE BIODIVERSITÉ, TOUS VIVANTS ! 2020-2023 ENGAGÉ POUR LA NATURE

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Plan Climat Pays du Mans

DIAGNOSTIC PARTAGE

Suivi indicateurs

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET AMENAGEMENT STRATEGIQUE

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE + IMPACTS

CLIMATIQUE / BIODIVERSITE / SANTE CADRE DE VIE CONSO ESPACE

DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

DOCUMENT D'AMENAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

PROGRAMME D'ACTIONS ?

RAPPORT DE PRESENTATION

PAYS DU MANS

Objectifs / Démarche de la révision du SCoT

Grandes étapes de travail / et délibérations (encadrés)

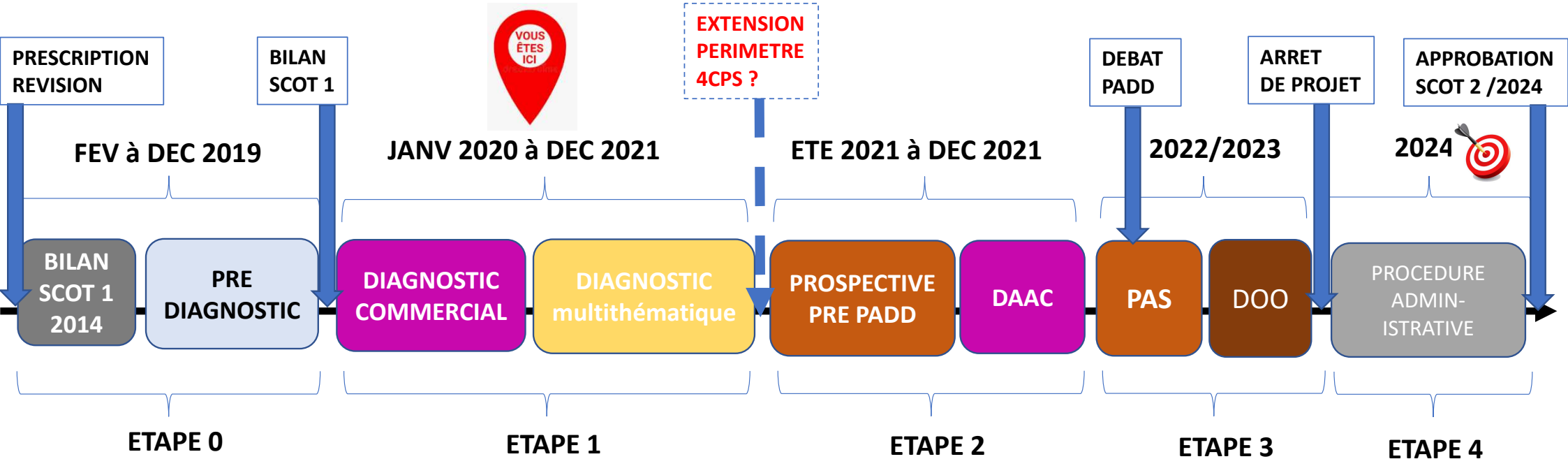

CONCERTATION (Grand Public, Conseil développement, Jeunes de 11 à 25 ans ?)

SUIVI ET AVIS DOCUMENT URBANISME (SRADDET, PLUI,PLU) + AVIS CDAC + SUIVI PA

Temps Questions n° 3/3

2 possibilités dans la barre du haut :

Tchat / messages

Lever la main et parler quand on vous autorise puis baisser la main en rappuyant

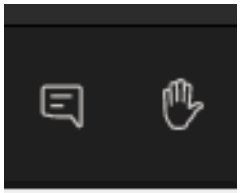

POUR ALLER PLUS LOIN ?

Prochaine séance EduSCoT Vendredi prochain 5 mars 9h

Contact : julien.roisse@paysdumans.fr – 02.43.51.23.23

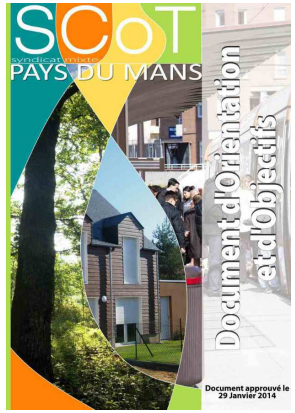

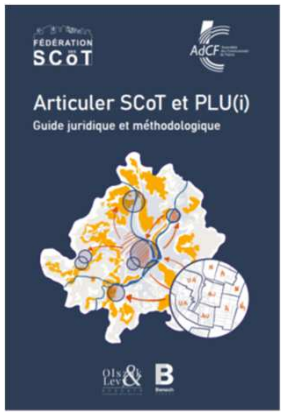

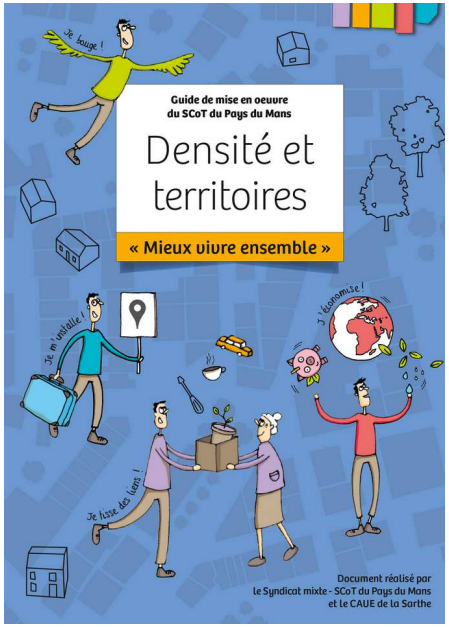

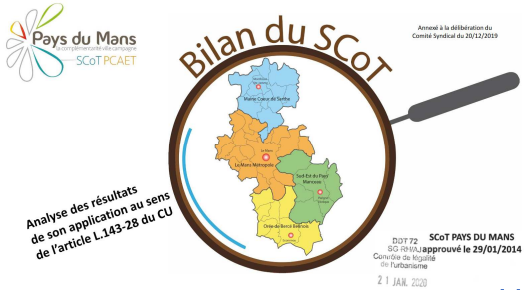

https://www.paysdumans.fr/scot-urbanisme

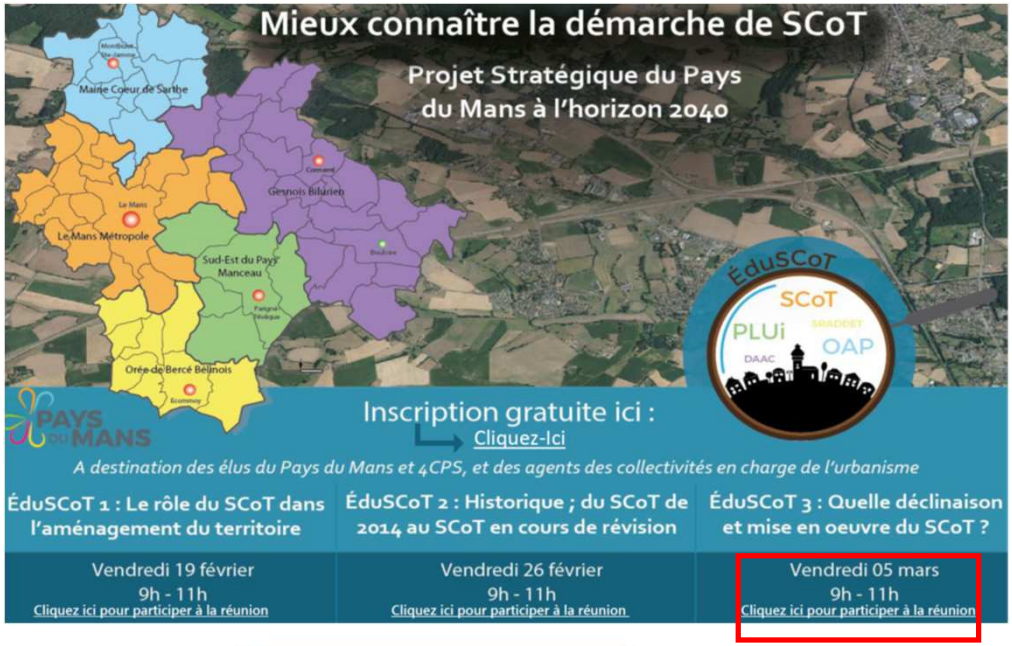

https://www.insee.fr/fr/statistiques/5019218

fedescot.org

Chaîne youtube Pays du Mans rubrique SCoT/Urbanisme

PAYS DU MANS

@paysdumans